

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 05 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

I.	Installation du Conseil municipal.....	4
II.	Élection du Maire	6
III.	Détermination du nombre d'adjoints au maire	8
IV.	Élections des adjoints	9
V.	Charte de l'élu local	11
VI.	Détermination du nombre de sièges au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)	22
VII.	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).....	22
VIII.	Création d'une Commission d'appel d'offres (CAO) et désignation des membres.....	23
IX.	Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de l'Association pour le développement local, l'insertion et l'emploi Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Baroeul (l'ADÉLIE-VAMB).....	25
X.	Délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	27
XI.	Fixation des indemnités de fonction des élus	44
XII.	Soutien de la Ville au commerce de proximité – mesures d'exonérations .	45
XIII.	Séjour vacances familles 2020	48
XIV.	Sorties pédagogiques et familiales organisées par la Maison des Genêts et la Maison de quartier Jacques-Brel – participation des familles	49
XV.	Actualisation du tableau des effectifs.....	49
XVI.	Création d'un emploi permanent.....	49
XVII.	Automne bleu saison 2020 – tarifs des activités	50
XVIII.	Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Association des bénévoles œuvrant aux loisirs des aînés villeneuvois (ABLAV).....	52
XIX.	Mandat spécial – visite des centres de vacances d'Habère Poche et de Rémuzat	53

XX.	Autorisation de signer les marchés publics.....	54
XXI.	Approbation du compte administratif 2019.....	57
XXII.	Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2019	73
XXIII.	Approbation du compte de gestion 2019	73
XXIV.	Affectation des résultats de l'exercice 2019.....	73
XXV.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	74

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 9 heures 30.

Gérard CAUDRON, Maire sortant

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, cher public, comme les anciens le savent et comme les nouveaux en auront confirmation, contrairement à la plupart des instances où il y a toujours un quart d'heure de délai, nous, nous commençons à l'heure. Dès que j'ai constaté qu'il y a le quorum, en l'occurrence 17 en cette période de crise sanitaire, je commence avec les présents ; les absents nous rattrapent, ou pas, en cours de route.

Je vous souhaite donc, en tant qu'ancien Maire, la bienvenue. Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive mais c'est la dernière.

Le protocole me conduit, tout d'abord, à vous rappeler les mesures de sécurité et sanitaires. Pour la sécurité, trois policiers municipaux sont présents à l'entrée puis à proximité du Conseil proprement dit. Comme vous le voyez, nous avons dû modifier pour des raisons sanitaires la disposition de la salle du Conseil. Habituellement, elle ne porte que sur la moitié, avec deux élus par table. Nous avons dû gagner sur la place du public, ce qui conduit ce dernier à avoir une place restreinte. Toutefois, je viens d'apprendre qu'il n'y aura pas de public du tout pour l'installation à la MEL. De plus, nous avons un écran en bas, au cas où.

Concernant le verre ; j'allais dire de l'amitié mais, en politique, l'amitié... L'amitié existe ainsi que la politique. Toutefois, je dis toujours que le rassemblement des deux est un peu incongru ; et, je pèse mes mots. Néanmoins, il y aura un verre pour fêter notre élection par l'ensemble des Villeneuvois même s'il y a eu beaucoup trop d'abstention. J'y reviendrai.

Dans les obligations sanitaires, vous avez aussi celle de porter le masque lorsque vous vous déplacez. Il n'y a pas d'obligation lorsque vous êtes à votre place. Il est prévu une interruption entre les élections et l'ordre du jour. Celui-ci comporte des questions qui auraient dû passer avant mais cela n'a pas été possible pour cause, tout d'abord, de confinement mais aussi de proximité de la campagne électorale pour éviter un mélange des genres. Toutefois, cette interruption sera très courte car le temps et les circonstances, en termes sanitaires, ne nous permettent pas de faire une photo collective au pied de l'escalier. Nous le ferons éventuellement une autre fois. Pour la Tribune du mois de septembre, nous avons demandé à chacun de faire une photo. Il n'y aura donc pas de photo collective. De la même manière, je suppose, le verre qui clôturera se tiendra dans le hall du bas alors qu'il devait se faire à l'extérieur. L'interruption de séance sera donc très courte et je vous invite à rester à votre place sauf si vous avez à sortir. Si c'est le cas, ne le faites pas trop longtemps et en mettant votre masque.

Je vous précise aussi que, contrairement à ce que nous faisons habituellement et à ce qui avait été prévu à un moment – mais je suis revenu sur cela –, lorsque nous élirons le ou la Maire, les Adjoints resteront, pour la deuxième partie, à leur place. Habituellement, ils viennent se mettre autour du Maire mais cela ferait des déplacements et il faudrait désinfecter les tables.

Notez-le tout de suite, la prochaine séance du Conseil municipal est prévue le jeudi 10 septembre et une commission plénière est programmée le lundi 31 août. Je rappelle que l'ensemble des élus sont invités à la commission plénière pour passer en revue toutes les questions qui passent en Conseil municipal. Il n'y a ni public, ni presse. Au départ, le Conseil avait été programmé un peu plus tôt en septembre et donc, la commission plénière au mois d'août. Je pense, après une période comme celle-là, que ceux qui ont prévu de se reposer un peu au mois d'août, ont ce droit. Ceux qui ont pris le mois d'août seront rentrés le dimanche 30. Le lundi 31 août aura donc lieu la commission plénière et le 10 septembre, le Conseil municipal dans sa forme, je l'espère, plus normale. Nous dépendons toujours, dans ces cas-là, des instructions de l'État et du Préfet quant aux distanciations et au nombre de personnes que nous pouvons accueillir.

Je rappelle également que du gel hydroalcoolique est mis à disposition ainsi que des masques et des visières en cas de besoin. Il y a également des mesures d'espacement, autant que possible, des élus et du public ; heureusement que ma vision est courte et que je ne vois pas le fond de la salle de ma place.

I. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Gérard CAUDRON, Maire sortant

Dans le déroulé, il m'appartient en tant que Maire sortant d'accueillir le nouveau Conseil municipal et de vous rappeler, en ouvrant la séance, les résultats consignés aux procès-verbaux des élections municipales :

- nombre d'inscrits : 39 335 ;
- nombre de votants : 11 019 soit 28,01 % ;
- blancs et nuls : 221 ;
- suffrages exprimés : 10 798 ;
- Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire : 3 201 soit 29,64 % ;
- Naturellement Villeneuve d'Ascq : 2 080 soit 19,26 % ;
- Ensemble pour Villeneuve d'Ascq 2020 : 5 517 soit 51,09 %.

Les conseillers municipaux proclamés élus du fait de ces résultats le 28 juin sont les suivants :

- Liste Ensemble pour Villeneuve d'Ascq 2020 (38 élus) : Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Didier MANIER, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Dominique FURNE, Sébastien COSTEUR, Saliha KHATIR, Christian CARNOIS, Lahanissa MADI, Jean PERLEIN, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Mariam DEDEKEN, Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, Charles ANSSENS,

Nelly BOYAVAL, Jean-Michel MOLLE, Annick VANNESTE, Victor BURETTE, Florence COLIN, Patrice CARLIER, Stéphanie LEBLANC, David DIARRA, Delphine HERENT, Alexis VLANDAS, Nathalie FAUQUET, Philippe DOURCY, Graziella MOENECLAËY, Yohan TISON, Nathalie PICQUOT, Benoît TSHISANGA, Charlène MARTIN.

- Liste Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire (7 élus) : Pauline SEGARD, Romain LECLERCQ, Eva KOVACOVA, Fabien DELECROIX, Catherine BOUTTE, Antoine MARSZALEK, Claudine REGULSKI.
- Liste Naturellement Villeneuve d'Ascq (4 élus) : Florence BARISEAU, Dominique GUERIN, Violette SALANON, Innocent ZONGO.

Aucune démission n'ayant été reçue à ce jour, les conseillers ainsi cités et élus sont donc installés.

Avant de citer la liste de ceux qui sont élus conseillers métropolitains, vous me permettrez, à ce stade, de saluer et de remercier les anciens élus qui ont donné plus ou moins de leur temps, de leur énergie au service des Villeneuvois qui soit n'ont pas souhaité être candidat, soit n'ont pas été retenus par les listes respectives pour être candidat, soit n'ont pas été élus par les citoyens. Je vais les citer pour les remercier collectivement de ce qu'ils ont fait pour les Villeneuvoises et les Villeneuvois : Pascal MOYSON, Olfa LAFORCE, Jean-Pierre FOURNIER, Vincent VERBEECK, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Claudine SARTIAUX, Martine CARETTE malheureusement décédée brutalement en décembre 2018 et remplacée par Pascal LOEB, Jean-Antoine ROSSIT, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Fadila BILEM, Laurence DUBOIS, Grégory PARIS, Jean-François HILAIRE, Christophe BONNARD, Sophie LEFEBVRE, Nicolas BANDOY, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE, Corinne AUBER, Pascal LOEB, Julie DUCROQUET qui a démissionné en octobre 2017 et a été remplacée par Monique GUILLAUME, elle-même remplacée par M. LEMIERE, Céline WASTYN qui a aussi démissionné en octobre 2017 et a été remplacée par Corinne AUBER.

Voilà les élus sortants que je voulais citer en même temps que j'ai cité les élus entrants car, je le rappelle toujours – j'aurais certainement l'occasion de le faire plusieurs fois – que quels que soient les affrontements politiques, les difficultés de campagne, les petites phrases, les petites manœuvres, nous sommes aujourd'hui tous des élus du suffrage universel et des représentants des Villeneuvoises et des Villeneuvois avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, en particulier au respect. Ensuite, il y a une majorité, un exécutif, une ou des minorités et à ce titre, la majorité a des droits et des devoirs supplémentaires à la base des droits et des devoirs que tous les élus ont.

Les élus conseillers métropolitains du nouveau Conseil de la MEL, dont l'installation aura lieu le 9 au Grand Palais, sont : Gérard CAUDRON (EPVA 2020), Maryvonne GIRARD (EPVA 2020), Didier MANIER (PS), Dominique FURNE (EPVA 2020), Sébastien COSTEUR (EPVA 2020), Saliha KHATIR (Génération.s), Jean-

Michel MOLLE (EPVA 2020), Pauline SEGARD (Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire), Florence BARISEAU (Naturellement Villeneuve d'Ascq).

Voilà pour les informations que j'avais à vous donner.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je passe la présidence de la séance au doyen d'âge – de peu par rapport à moi, je le reconnais – Jean-Michel MOLLE.

II. ÉLECTION DU MAIRE

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Mes chers collègues bonjour. Il nous faut donc commencer par constituer un bureau et désigner une secrétaire de séance. Il a été proposé que ce soit Mme Violette SALANON. Si vous en êtes d'accord, je vous prie de lever la main. Qui n'est pas d'accord ? Puisque tout le monde est d'accord, je demande à Mme SALANON de venir prendre place à son bureau.

Violette SALANON est désignée secrétaire de séance.

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

M. CAUDRON l'a déjà signalé, le quorum est manifestement atteint. Il est de 17 en cette période de crise sanitaire. Il nous revient tout de même de faire l'appel par ordre alphabétique.

Présents :

Charles ANSSENS, Vincent BALEDENT, Lionel BAPTISTE, Florence BARISEAU, Catherine BOUTTE, Nelly BOYAVAL, Victor BURETTE, Patrice CARLIER, Christian CARNOIS, Gérard CAUDRON, Florence COLIN, Sébastien COSTEUR, Mariam DEDEKEN, Fabien DELECROIX, David DIARRA, Philippe DOURCY, Sylvain ESTAGER, Nathalie FAUQUET, Chantal FLINOIS, Dominique FURNE, Maryvonne GIRARD, Dominique GUERIN, Delphine HERENT, Saliha KHATIR, Eva KOVACOVA, Stéphanie LEBLANC, Romain LECLERCQ, Lahanissa MADI, Claire MAIRIE, Didier MANIER, Antoine MARSZALEK, Charlène MARTIN, Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAHEY, Jean-Michel MOLLE, Alizée NOLF, Farid OUKAID, Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, Valérie QUESNE, Claudine REGULSKI, Violette SALANON, Pauline SEGARD, Yohan TISON, Benoît TSHISANGA, Annick VANNESTE, Alexis VLANDAS, Innocent ZONGO.

Tout le monde est présent donc, a fortiori, le quorum est atteint.

André LAURENT, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq 2020

M. le Maire, mon nom a apparemment été oublié.

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Ah oui ! André LAURENT. Toutes mes excuses, André ! J'ai sans doute été subjugué par le beau nom d'Eva KOVACOVA et j'ai passé André LAURENT. Toutes mes

excuses, M. LAURENT.

Pour constituer le bureau, nous avons besoin de deux assesseurs. Il a été convenu que ce serait les deux benjamins de l'assemblée à savoir Alizée NOLF et Antoine MARSZALEK. Je vous demande de confirmer ce choix par un vote à main levée. Qui n'est pas d'accord ? Si Alizée NOLF et Antoine MARSZALEK peuvent nous rejoindre, ce sera parfait.

Alizée NOLF et Antoine MARSZALEK sont désignés assesseurs.

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Mme Pauline SEGARD et M. Gérard CAUDRON sont candidats. Si certains d'entre vous veulent encore se décider, il est encore possible de déposer une candidature maintenant. Il n'y a pas d'autre candidat ? Nous entérinons donc les deux candidatures. Nous n'allons pas nous déplacer puisque Mme CARLIER va passer avec l'urne à l'appel de votre nom. Le bulletin est, bien sûr, à glisser dans l'enveloppe.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire (hors micro)

Excusez-moi M. CAUDRON, il n'y a pas de déclaration des candidats avant de voter ?

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Non, ce n'est pas prévu comme cela.

Gérard CAUDRON, Maire sortant

Non, vous avez eu tout votre temps pour faire des déclarations avant l'élection.

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Comme dans toute élection, vous avez eu deux bulletins avec le nom des candidats ainsi qu'un bulletin blanc.

Les élus procèdent à l'élection du Maire.

Jean-Michel MOLLE, Président de séance

Nous allons procéder au dépouillement de la manière suivante : pour éviter, en cette période, les manipulations, je vais ouvrir les enveloppes, montrer le bulletin que je sors en l'annonçant à chacun des assesseurs qui pointeront sur le document qu'ils ont le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Je vais vous donner les résultats :

- votants : 49 ;

- bulletins blancs : 4 ;
- Gérard CAUDRON : 38 voix.
- Pauline SEGARD : 7 voix.

Gérard CAUDRON est donc notre Maire pour les 6 années qui suivent.

Gérard CAUDRON est élu Maire.

Applaudissements.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci.

Mes chers collègues, je vous renouvelle mes remerciements d'avoir participé au vote ; à ceux, bien sûr, qui ont voté pour moi et aux autres tout autant car, comme je l'ai dit en début de mon propos, à travers vous, ce sont les Villeneuvois qui se sont exprimés.

III. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Gérard CAUDRON, Maire

Il m'appartient en tant que nouveau Maire – si on peut dire – de passer à la détermination du nombre d'Adjointes et de vous informer qu'en vertu de l'article L 2122-10 alinéa 3 « *Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjointes.* ».

Je voudrais aussi vous informer que Didier MANIER, qui ne se sentait pas bien, a dû nous quitter et qu'il a donné procuration à Valérie QUESNE. Souhaitons-lui que cela ne soit qu'un coup de fatigue passager comme cela nous arrive à toutes et à tous car nous ne sommes pas des machines mais des êtres humains.

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, notre Commune peut disposer de 18 Adjointes dont quatre maximum chargés principalement, car ils peuvent avoir d'autres délégations, d'un ou plusieurs quartiers.

Je vous propose donc, comme cela était le cas sous l'ancien mandat et tous les précédents, de fixer à 18 le nombre d'Adjointes dont quatre de quartier chargés de quatre secteurs de la ville qui regroupent des quartiers dotés de conseils de quartier.

Je crois que Mme BARISEAU a demandé la parole sur ce point.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est M. ZONGO qui interviendra. Je pensais que vous diriez quelques mots après

votre élection. J'imagine que Mme SEGARD comptait également intervenir juste après votre élection. Visiblement, cela ne sera pas le cas.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez les formalismes et les discours, on en sort et ce n'est pas cela que les citoyens attendent de nous. Je dirai quelques mots avant la suspension de séance et si vous voulez vous exprimer avant moi à ce moment-là, vous pourrez naturellement le faire. Je conclurai et ensuite il y aura une suspension. Il n'y aura rien de très original dans ce que je vous dirai.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

OK. C'est M. ZONGO qui intervient sur le nombre d'Adjoints pour une explication de vote.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, nous nous abstiendrons pour le vote du nombre d'Adjoints conformément à notre engagement de constituer un exécutif restreint. Dix-huit Adjoints, et sans doute des conseillers délégués à venir, nous semble pléthorique par rapport au nombre total de conseillers élus. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai le même discours de la part de la Droite à chaque renouvellement. C'est le choix d'un travail d'équipe, d'une répartition. Par rapport à d'autres communes beaucoup plus resserrées autour du Maire, nous, nous avons fait un choix différent qui n'a pas de coût particulier. De par la loi, le maximum mensuel possible d'indemnisation tout confondu est de 51 845 €. Pour les élus sortants, nous étions à 38 015 €. Dans le nouveau tableau, en sachant qu'il y aura une ou un conseiller délégué que je désignerai au mois de septembre, nous arriverons à ce montant de 38 015 €. Aujourd'hui, nous en sommes à 37 984 €. C'est vrai que nous pourrions procéder différemment. Nous pourrions avoir un cabinet. Nous pourrions avoir moins d'Adjoints, mieux les payer. C'est un choix que nous avons toujours fait et vous devriez le savoir.

Pas d'autre intervention ? Nous procédons à main levée à la détermination du nombre d'Adjoints. Dix-huit Adjoints. Avis contraire ? Abstention ? Onze abstentions.

Le nombre d'Adjoints est fixé à 18.

IV. ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons maintenant constituer le bureau pour l'élection des Adjoints. Celui-ci est composé des deux assesseurs qui ont déjà été désignés, Alizée NOLF et Antoine

MARSZALEK, de moi-même en tant que Président de séance et de Violette SALANON comme secrétaire.

Une liste a été déposée. Il n'y en a pas eu de deuxième. Vous l'avez dans vos papiers. J'en rappelle les noms : Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET et André LAURENT.

À parité : 9 Adjointes et 9 Adjoints. Nous allons pouvoir procéder au vote.

On me dit qu'il est toujours possible de déposer une autre liste. Quand je m'exprime sur les règlements, j'ai une administration qui me dit très précisément ce que j'ai le droit de faire et de ne pas faire ; c'est le seul côté Soviet suprême qu'il y a ici.

Il n'y a pas d'autre liste d'Adjoints. Nous allons donc procéder au vote.

Est-ce que nous mettons les bulletins dans les enveloppes ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Quelle est l'alternative ?

Gérard CAUDRON, Maire

On met le bulletin directement ce qui évite de le plier en six et de le déplier ; tout simplement. Est-ce que certains demandent que les bulletins soient mis dans des enveloppes ? Non. Personne. Ceux qui les ont mis restent comme cela et les autres peuvent les plier suffisamment.

Les élus procèdent à l'élection des Adjoints.

Gérard CAUDRON, Maire

- Bulletins blancs : 11 ;
- Liste de la majorité : 38 voix.

Les Adjoints susnommés sont élus. Je vais donc leur remettre leur écharpe.

M. le Maire remet l'écharpe d'Adjoint à Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET et André LAURENT.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour ceux qui m'ont vu boitiller, ne croyez pas que je suis atteint d'une maladie grave. J'ai simplement fait une rupture du tendon d'Achille doublée d'une déchirure

musculaire il y a maintenant 10 mois et cela ne s'arrange pas aussi facilement surtout quand pendant trois mois, votre kiné est confiné et le service n'est pas rendu. Je le dis au cas où certains espéreraient ou d'autres craindraient – je pense qu'il doit y avoir les deux dans cette salle – que cela camoufle autre chose ; ce qui peut arriver quelquefois. Toutefois, cela peut aussi arriver à tout le monde ? même sans signe trop visible. Nous sommes tous égaux.

J'ai remis les écharpes à chacun et chacune de mes Adjoints. J'en dirai à nouveau quelques mots. Je signerai toutes les délégations demain pour les Adjoints et Conseillers délégués.

V. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Gérard CAUDRON, Maire

Il me revient de lire la charte de l'élu local. C'est une obligation m'a-t-on dit. Il n'y a que la France qui est comme cela. La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015. Vous voyez, lorsque l'on dit que HOLLANDE n'a rien fait, ben si : sa majorité a fait une loi le 31 mars 2015 qui prévoit que lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Un exemplaire est remis aux conseillers municipaux, accompagné du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L 2123-1 à L2123-35 et articles R 2123-1 à D2123-28).

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Cela me fait penser aux articles que l'on lit lorsque l'on fait un mariage.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Même réflexion.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.

Tiens !

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Au bout de 44 ans de vie locale, quand je lis cela... Avec tous ceux et toutes celles que j'ai connus et que je connais encore...

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Là encore, dans l'ancien mandat, j'en ai connu qui sont venus pendant trois ou quatre mois et que nous n'avons jamais revu. D'ailleurs, sur vos tables, vous aurez à chaque Conseil, un relevé actualisé des présences ou absences à tous les organes municipaux (conseil, commission plénière, commissions municipales...). Je pense que la répartition n'est pas encore faite. Il faudra créer ces commissions municipales à la rentrée (CCAS, CAO). Là encore, vous les aurez chaque mois, puisque nous faisons un Conseil par mois sauf en juillet et en août soit 10 par an. Cela est, vous en conviendrez, relativement rare mais cela nous permet d'avoir le temps et, je le dis aussi, de donner la parole à condition de ne pas en abuser. Je n'ai jamais été mis dans l'obligation de continger le temps en fonction de la part des groupes. Chacun s'exprime mais il faut que chacun soit raisonnable sinon on est obligé de mettre une règle de limitation du temps de parole, ce que nous n'avons jamais été obligés de faire depuis mes six mandats précédents.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de la charte de l' élu local. Vous m'avez écouté avec attention et vous avez le document à votre disposition. À la rentrée du 10 septembre, je ferai une interrogation écrite.

Arrivé à ce stade, des prises de parole sont possibles. Ce n'est pas obligatoire mais je la donne toujours. J'ai une demande de Florence BARISEAU et de Pauline SEGARD. Pas d'autre demande ? Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci beaucoup. Quelques mots. Une élection pour le moins inédite dans un contexte pour le moins inédit. Un contexte inédit actuel mais sans doute à venir qui appelle volonté, responsabilité et action.

Nos premiers mots seront pour les Villeneuvois ; ces Villeneuvois qui, dans l'épreuve sanitaire, ont été exemplaires et ont fait preuve de courage et de solidarité sans précédent. Nous les remercions et nous les félicitons.

Une élection inédite dans un contexte inédit : notre démocratie a une extinction de voix. C'est le fait de cette élection. L'abstention à 72 % ne peut satisfaire personne et appelle naturellement à l'humilité de chacun. Dans un esprit fondamentalement républicain, l'équipe Naturellement Villeneuve d'Ascq a pris acte des résultats, félicite l'ensemble des élus et le Maire de Villeneuve d'Ascq.

L'équipe Naturellement Villeneuve d'Ascq remercie les Villeneuvois pour leur accueil et nous voulons également tirer un coup de chapeau à notre équipe qui s'est dépensée sans compter pendant toute cette campagne pas comme les autres.

Si la démocratie a une extinction de voix, nous ne devons pas souffrir de surdité. Il faut donc changer de voie pour lui rendre sa voix. Le mandat qui se profile doit donc s'atteler à revigorer la démocratie villeneuvoise, à prévenir, guérir, agir face aux crises qui se profilent. Aux crises économiques, sociales et environnementales à craindre s'ajoute donc une crise démocratique.

Surprise, j'ai bien lu vos intentions, M. le Maire, de main tendue à vos oppositions. Surprise, mais nous vous accordons le bénéfice du doute et relevons le gant. Conformément à nos engagements de projet municipal, nous proposons dès aujourd'hui des actes et actions pour revigorer notre démocratie et pour libérer la démocratie participative à Villeneuve d'Ascq : référendum d'initiative citoyenne, budget participatif pour les quartiers, conseil des citoyens, retransmission de nos Conseils municipaux sur Internet – cela aurait également été bienvenu ce matin –, conseil des enfants ou encore missions aux oppositions.

Au-delà des constats, l'heure n'est plus aux paroles mais aux actes. Les mois qui se présentent à nous vont être des mois particulièrement difficiles d'un point de vue économique et social. Les forces des acteurs économiques doivent être accompagnées pour surmonter la crise et préserver ainsi nos emplois. De même, les forces associatives, culturelles, sportives, sociales, solidaires doivent être confortées dans le rôle important qu'elles jouent pour notre territoire. Se relever, se révéler, cela signifie que notre rôle est d'agir pour amortir les chocs et créer les conditions du rebond.

Ce contexte nous conduit donc à affronter la réalité, à agir avec force, unité et innovation. Pour affronter les défis de demain, il faut résolument ouvrir une nouvelle page et écrire une page d'avenir. Nous portons collectivement la responsabilité d'être les architectes d'un monde nouveau qui sécurise, protège, accompagne, soutient, impulse, écoute et crée du lien. Nous assurons aux Villeneuvois que nous poursuivrons dans une opposition qui propose toujours, qui s'oppose si nécessaire, et qui veille en permanence.

Extinction de voix démocratique, choc économique, crise sociale, environnementale, c'est une course de vitesse. À Villeneuve d'Ascq, tout de suite, maintenant, nous avons un rendez-vous historique sans droit de le rater mais avec le devoir d'être à la hauteur de nos responsabilités. Se résigner, jamais. Servir Villeneuve d'Ascq, encore. Agir pour les Villeneuvois, toujours.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU, merci. Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci M. le Maire. Ce mandat municipal débute dans un contexte qui nous invite à repenser à la fois le contenu des politiques municipales et la façon dont elles sont construites et menées à Villeneuve d'Ascq. C'est depuis le jour où elle a été initiée, le sens de notre démarche citoyenne qui a malheureusement souvent été caricaturée. Notre liste était portée par un collectif citoyen soutenu par des organisations politiques : le Front de gauche, rassemblant le PCF, Ensemble ! et des personnes non cartées, et par Europe écologie les Verts. Elle a ensuite été rejointe par la liste participative Décidez vous-même pour Villeneuve d'Ascq soutenue par la France insoumise.

Dans notre collectif, le principe une personne, une voix est la règle. Aucune personne ne s'est jamais exprimée au nom d'un parti et surtout, aucune considération partisane n'a jamais prévalu. C'est notre façon de faire. Cela le restera dans l'exercice de notre mandat d'élus de la République. Le diagnostic que nous avons fait des besoins de la ville et des urgences auxquelles répondre reste valable.

Trois ambitions nous animent donc et continueront de nous animer en tant qu'élus pendant tout le mandat. Il s'agit d'ambitions collectives :

- D'abord, renouveler la vie locale et permettre à chaque habitante et habitant d'exercer sa citoyenneté bien au-delà du seul vote tous les six ans qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne mobilise plus les foules ;
- deuxièmement, mener une politique écologique à la hauteur de l'urgence écologique et de la dégradation de la biodiversité ;
- enfin, garantir la justice sociale en luttant contre toutes les inégalités, en développant la solidarité et en créant les conditions d'une vie digne pour toutes et tous.

Des ambitions que nous associons à des propositions concrètes et que nous continuerons de défendre pendant ce mandat :

1. Permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté parce que l'abstention record de dimanche dernier – cela a déjà été dit – en témoigne : la démocratie locale pâtit d'un désintérêt de la population voire d'une défiance et il serait trop facile de se contenter d'accuser la crise sanitaire et la façon dont elle a été gérée. L'abstention massive n'est pas un fait nouveau. Son ampleur inédite devrait inviter à l'humilité et à un exercice d'autocritique de tous les responsables politiques. Il est temps de mener une politique volontariste incitant à une véritable participation en redonnant vraiment la parole aux Villeneuvoises et aux Villeneuvois et en les associant aux politiques que mène la Ville. Cela prendra du temps. Raison de plus pour lancer le chantier dès maintenant : réformons les conseils de quartier, créons de nouvelles instances de participation citoyenne, encourageons et accompagnons l'initiative citoyenne. Parallèlement, rendons mieux compte de notre action d'élus et améliorons la transparence et l'éthique de l'action publique. À ce sujet, il serait

symboliquement intéressant que la charte de l'élu local soit signée matériellement par l'ensemble des élus de ce Conseil ;

2. Mener une politique écologique à la hauteur des urgences parce que nous n'avons plus le temps d'attendre. Ce mandat sera décisif. Les leviers au niveau municipal mais aussi au niveau métropolitain sont connus et reconnus pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 45 % en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Parmi ceux-ci :
 - diminuer franchement le trafic automobile en donnant les moyens de se déplacer autrement ;
 - stopper l'artificialisation des sols ;
 - dédier nos terres agricoles à la production d'une alimentation locale et de qualité abordable pour toutes et tous ;
 - développer une économie locale créatrice d'emplois et compatible avec le caractère limité de nos ressources ;
 - préserver la biodiversité mais surtout lui permettre de se déployer.

Tout cela relève de la santé des Villeneuvoises et des Villeneuvois, de leur cadre de vie, de leur capacité à affronter les crises à venir ;

3. Garantir la justice sociale parce que les inégalités et la précarité créent une insupportable misère, nourrissent les ressentiments et le désespoir et minent la cohésion sociale. 19 % de la population villeneuvoise vit sous le seuil de pauvreté soit 11 400 personnes. Cela implique d'encore mieux accompagner les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, de garantir l'accès de chacune et de chacun aux biens et aux services de base, de permettre aux jeunes de se construire un avenir heureux et de lutter contre l'isolement, en particulier des personnes âgées.

Notre liste a porté ces trois axes pendant toute la campagne en étant toujours respectueuse, en ne tombant jamais dans l'invective ou l'attaque personnelle, en restant systématiquement sur le fond, en respectant les principes démocratiques que nous nous sommes fixés. Nous persévérons dans cette attitude indispensable à des débats démocratiques fructueux.

Ma candidature était, certes, symbolique mais elle était importante pour les près de 30 % de votants qui nous ont accordé leur confiance dimanche. Nous leur renouvelons nos remerciements.

Le moment est désormais à affirmer notre positionnement que nous aurons pendant tout le mandat. Ce sera un positionnement exigeant, constructif et, vous le savez déjà M. le Maire, sans complaisance. C'est notamment ainsi que nous entendons

participer...

Gérard CAUDRON, Maire

Sans quoi ?

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Sans complaisance.

Gérard CAUDRON, Maire

Sans compétence ?

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Sans complaisance.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah ! Je croyais que c'était sans compétence. J'avais mal entendu !

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Vous avez mal entendu. Sans complaisance, je le répète.

Gérard CAUDRON, Maire

De ma part non plus mais moi, je suis souvent plus poli.

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

C'est notamment ainsi que nous entendons participer à la reconstruction de la confiance des Villeneuvoises et des Villeneuvois en la politique et au réveil de notre démocratie locale.

Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Mme SEGARD. Merci Mme BARISEAU.

Mme SEGARD, je ne vais pas vous répondre. Nous avons déjà débattu y compris sur un plateau télé entre ce qui est possible, pas possible, ce que vous proposez et qui existe déjà. C'est comme ça. Je pense que, au moins pour vous Mme SEGARD, le fait de sortir un peu de la Métropole européenne lilloise vous permettra de vous rendre compte que les jeunes, nous nous en occupons, que les vieux ne sont pas aussi isolés, qu'il y a des politiques comme il y en a rarement dans plein d'autres

communes et je ne vous parle pas d'écologie ; il y a 40 ans déjà, nous parlions déjà d'écologie au quotidien. On peut nous comparer à n'importe quelle autre ville de la Métropole en la matière.

Toutefois, c'est votre position. Je la respecte. J'espère qu'elle se traduira en des propositions ou en des soutiens concrets pour ne pas enfoncer des portes qui sont déjà ouvertes mais pour en ouvrir de nouvelles. J'ai dit et je le répète, plus en tant que citoyen que Maire, que la décennie qui vient sera majeure, vitale voire mortelle si on ne change pas fondamentalement la vie au risque d'ailleurs de déplaire à beaucoup de concitoyens car le changement, ce n'est pas aussi simple. Lorsque l'on dit qu'il faut supprimer la voiture ou même la limiter, par rapport à beaucoup de gens, c'est compliqué. Les solutions alternatives ? Vous savez, lorsqu'il faut prendre son vélo pour amener un enfant dans une école maternelle, un autre dans une crèche, puis aller travailler après, même s'il y a beaucoup de vélos, beaucoup de pistes cyclables, même s'il y a des transports collectifs importants, ce n'est pas facile.

Il n'y a pas de solution miracle. Simplement, nous savons que si nous ne trouvons pas de solution, nous sommes morts. Pas moi ; à l'âge que j'ai, je serai mort de toute façon, que cela marche ou pas. Toutefois, j'ai aussi des enfants et des petits-enfants et je sais que si nous ne changeons pas tous ensemble de système et de mode de vie... Changer la vie comme je le disais en tant que Socialiste en 1977, dans une belle chanson sur la musique de THEODORAKIS qui disait Changeons la vie, ici et maintenant. Nous n'avons pas changé grand-chose. Le résultat, c'est que maintenant nous allons droit dans le mur. Je serai preneur. Nous serons preneurs.

Pour ce qui est des délégations, elles seront très réparties parce que le collectif passe d'abord ici : c'est faire des Conseils tous les mois, donner la parole à tout le monde. C'est tout cela. Dans l'organisation de mon travail, c'est de déléguer énormément. Et même, lorsque certains le souhaitent, au-delà des délégations de l'exécutif, je confie aussi des dossiers même à des gens de l'opposition s'il y en a sur lesquels ils peuvent apporter quelque chose de plus. Je ne suis pas fermé. Je l'ai fait dans presque tous mes mandats. Maintenant, il faut qu'on le demande.

C'est vrai qu'il y a un taux d'abstention énorme, insupportable. Je n'ai pas dit que c'était à cause de la crise sanitaire. Cela y a contribué, bien sûr, mais il y a plein d'autres raisons. Nous l'avons eu partout. J'ai connu des Maires, de tous les partis politiques qui, dès le premier tour, ont été élus avec 22 % de participation ou 24 % ou 25. C'est comme cela. C'est insupportable.

Le bon côté – si bon côté il y a – de cette élection, c'est que tout ce qui est extrémisme, populisme, a considérablement régressé. Ils n'ont pas fait les résultats qu'ils pouvaient espérer. Chez nous, nous n'avons pas eu, comme à chaque mandat, de Front National à Villeneuve D'Ascq malgré des populations en grande difficulté. Il faut tout de même savoir que le Rassemblement national, c'est l'expression fasciste, si je puis dire, que l'on peut, dans des débats, leur attribuer. Vous savez, lorsque l'on regarde des électeurs, ce sont d'abord des gens paumés, malheureux, qui ne croient

plus en la politique, qui ne croient plus en nous. Ils croient tout de même un petit peu en nous puisqu'ils se sont effondrés et qu'il n'y en a plus dans le Conseil. Il y en a eu trois ; deux sont venus. Ils ont d'ailleurs quitté le Rassemblement national. Dans un passé lointain, j'avais eu un élu du Front National qui avait finalement été exclu de son parti pour complaisance à mon égard. J'en suis fier. Je suis fier que les populismes agressifs aient été réduits à une proportion beaucoup plus modeste, si je puis dire. Il est vrai que les forces qui sont aujourd'hui dans ce Conseil sont représentatives d'une majorité ; bien sûr, avec l'abstention. J'ai une certaine expérience ; j'en ai fait des élections. Vous savez, quand on ne vote plus, cela ne change pas vraiment les rapports de force. Nous ne savons pas d'où viennent les abstentionnistes. De toute manière, nous n'allons pas réduire l'importance du vote de ceux qui ont voté ; ce serait un peu comme lorsque l'on fait une réunion où il y a beaucoup d'absents et que l'on engueule les présents en leur disant qu'il y a trop d'absents. Là, « n'engueulons » pas ou ne culpabilisons pas ceux qui sont allés voter car ils sont très minoritaires à l'avoir fait. Je crois tout de même que, dans leur ensemble, ils représentent la plus grosse partie de notre population et je suis très fier de cela.

Il est vrai que nous avons, de ce point de vue-là, une très grande responsabilité citoyenne de cesser de décevoir nos concitoyens car nous les décevons tous collectivement ; il n'y en a pas un qui est plus coupable que d'autres. Si vous lisez les comptes rendus de Conseils municipaux et la manière dont cela se passe, quand c'est un Maire de Droite, il dit souvent des choses, une opposition Verte ou de Gauche dit le contraire et le tout presque dans les mêmes termes compte tenu des contraintes de la gestion locale que lorsque c'est l'inverse.

Ce que je souhaite, c'est que nous assumions, que nous gérons nos différences. Ce n'est pas facile. De temps en temps, on s'énerve. De temps en temps, je m'énerve. Vous le savez bien, Mme BARISEAU. Je ne prends pas toujours deux quarts de Lexomil avant de venir comme ce matin. De ce point de vue-là, j'ai parfois des raisons et on sait aussi parfois comment me titiller pour me faire sortir de mes gonds. Essayez donc de l'éviter. De plus, cela ne change rien. Cela ne change rien au résultat et cela ne change même rien aux résultats futurs. Si les Verts ont fait une poussée aujourd'hui, ce n'est pas pour des raisons comme cela. Si d'autres ont diminué, ce n'est pas pour des raisons comme cela. Essayons donc de gérer nos différences sans en rajouter. Vous savez, dans le public, il y a 30 personnes en temps normal – un petit peu plus, même si nous avons été contingentés – et puis la presse. Une fois que l'on a dit trois mots sur le Maire, trois mots sur un Adjoint – des finances, si on parle de ce sujet – et par équilibre trois mots pour une opposition et trois mots pour l'autre, lorsque l'on voit le nombre de gens qui lisent la presse, cela ne sert donc à rien. En tant qu'élu, je me mets dans le même sac.

Nous avons une responsabilité citoyenne dans la démocratie participative et, bien entendu, dans l'urgence écologique. Vous verrez cette semaine, quand je publierai ma répartition des délégations, l'importance de ces deux grands pôles que sont l'urgence écologique et la démocratie participative sous toutes les formes et pas

uniquement les conseils de quartier ou les référendums. Je dis que quand 10 personnes dans un quartier, parce qu'elles ne sont pas contentes qu'un arbre penche de travers, prennent la peine de faire une pétition, de se voir les unes et les autres, c'est de la démocratie participative. Quand quelqu'un m'envoie un message, même d'engueulade, pour me dire ce qu'il n'aime pas, ce qu'il ne veut pas, c'est de la démocratie participative. Quand les associations, toutes les associations et elles sont nombreuses – il y a des milliers de citoyens villeneuvois qui sont des associations – travaillent avec des citoyens, c'est de la démocratie participative. Les conseils de quartier sont aussi de l'ordre de la démocratie participative. En matière d'environnement, le conseil écologique local va pouvoir permettre d'associer tous ceux et toutes celles qui le souhaitent. Pendant trois mois, je n'ai jamais lu le journal, cela m'évitait d'avoir des maux d'estomac. Hier, je l'ai lu. J'ai vu, par exemple, qu'à Lille, les présidents de conseils de quartier sont des élus ; et des élus de la majorité. Nous, les présidents des conseils de quartier sont désignés au sein du conseil de quartier. De plus, les conseils de quartier comportent tous les citoyens qui veulent y aller. C'est vrai que de temps en temps, cela fait un peu chambre d'attente avant les prochaines élections ou maison de retraite après une élection quand on en est sorti. Mais, entre ces risques, que je connais, et le fait que cela permet à tout le monde de participer sans devoir montrer patte blanche à qui que ce soit, je trouve cela plutôt bien. Maintenant, il faudra plutôt mieux organiser les rapports avec les décisions municipales. Il y a tout un travail.

Nous nous appuyons aujourd'hui encore sur le règlement intérieur. Il faudra le revoir pour préciser un certain nombre de choses y compris ce qui figure dans la charte à savoir que des gens qui sont élus viennent et participent et peut-être prévoir des sanctions dans ces cas-là. Je ne les ai jamais vraiment beaucoup appliquées sauf à ceux qui ne venaient pas du tout du tout. Toutefois, c'est bien naturel pour des gens qui ont des indemnités et qui ne viennent même pas au Conseil municipal. Il y a plein de choses comme celles-là sur lesquelles nous prendrons le temps de discuter mais pas comme une majorité qui arrive avec son règlement intérieur et des oppositions qui titillent. Nous travaillerons et nous réfléchirons ensemble au meilleur moyen d'assurer une meilleure organisation.

Il y aura donc deux grands pôles : la démocratie participative sous toutes ses formes et si pour quelqu'un participer à la commune, c'est pouvoir envoyer un mail directement au Maire, il ne faut pas le mépriser en tant que tel. Il fait aussi cet effort et il participe à la vie de la commune. Bien entendu, il y aura aussi l'urgence écologique. Là, j'ai prévu d'avoir plus qu'un Adjoint. Même si j'en ai un en titre, j'aurais aussi des conseillers délégués pour faire une équipe, un groupe parce que l'urgence écologique passe par tout : cela passe par l'agriculture que nous possédons, cela passe par les pistes cyclables, cela passe par les économies d'énergie, la lutte contre le gaspillage, la gestion des déchets, les espaces verts avec des plantes qui ne soient pas simplement de la pelouse, le développement des jardins partagés, des jardins familiaux – il y en a déjà beaucoup –, des jardins de tout le monde, la replantation d'arbres fruitiers ou d'aliments. On dit qu'il faut de la proximité. Oui, il en faut. Quand il y a eu le problème des marchés, je rappelle que le

premier ordre a été de les fermer et ensuite on a dit qu'on pouvait les rouvrir sous telle ou telle condition. Nous les avons rouverts. Dans un premier temps, j'ai demandé s'il n'était pas possible de prendre les uns après les autres les commerçants qui tiennent des étals dans les marchés pour les aider à faire de la vente directe et nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas de Villeneuvois. Il n'y en avait pas. Pourtant, il y a des fermes, il y a plein de gens et il n'y en avait pas. On m'a expliqué hier qu'il y a actuellement à Auchan, un commerçant de Tourcoing qui vend sa production dans les étals. C'est bien que cela rentre dans les supermarchés. Si demain, il y a des agriculteurs, des maraîchers, des producteurs de toutes sortes qui veulent, même en dehors des marchés, installer l'équivalent des baraques à frites dans des quartiers, même gratuitement s'il le faut, qui veulent des emplacements pour pouvoir faire de la vente directe au quotidien en plus des fermes où ils peuvent vendre parce qu'ils ont déjà des équipements, nous pouvons tout voir. Au-delà des discours, si nous voulons améliorer un peu les choses, si nous voulons changer la vie, il faudra des mesures que nous n'imaginions pas il y a quelques mois et qu'il faudra maintenant mettre en œuvre.

Ce sera mon état d'esprit et cela se verra au travers des délégations dont vous aurez connaissance cette semaine. Je ne pouvais pas prendre de délégations tant que ce n'était pas voté. Nous reverrons aussi l'organigramme complet de la Ville pour le mettre en adéquation avec nos grands objectifs. Il se trouve, et je suis le premier à le regretter, que Marie-Christine HUGUET va nous quitter. Malgré ses 25 ans révolus, elle prend sa retraite. Je peux vous dire qu'à la tête de l'administration, elle s'est tuée au travail pendant la crise sanitaire. C'est comme cela. C'était prévu. Il me faudra donc retrouver un ou une DGS, avoir des DGA, recruter sur des secteurs où nous sommes très faibles y compris dans les domaines qui touchent à l'urgence environnementale, revoir un peu les répartitions et tout cela, dans le cadre du statut communal, ce qui n'est pas simple à réaliser, et en fonction des règles qui ne sont pas simples. Vous savez quand j'ai pris un arrêté contre le glyphosate, on m'a dit : « on s'assoit dessus ». Je n'ai même pas été mis devant un tribunal. On m'a dit : de toute façon, il n'y a personne pour l'appliquer. Il y a deux manières de contraindre un Maire dans ses décisions : soit en le faisant poursuivre ou en le poursuivant, soit simplement en n'appliquant pas les décisions qu'il prend. Je ne vais pas mettre le doigt sur des choses qui font mal mais quand je vois l'occupation sauvage au rond-point de Roubaix de certaines populations, quand je vois que malgré le fait que nous respectons la loi sur les gens du voyage, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes de plus de 5 000 habitants dans la Métropole, cela ne nous empêche pas par moments – et en particulier parfois deux ou trois jours avant les élections, comme par hasard – de venir s'installer y compris sur la plaine Canteleu. C'est la deuxième manière d'empêcher les élus locaux.

Encore une fois, chacun peut m'aider dans le cadre de vos partis politiques. Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de partis politiques, cela m'étonne un petit peu mais j'en prends note. J'ai bien vu que certains candidats se réclamaient de la majorité, des oppositions. Il y a ceux qui sont entre la majorité et les oppositions. J'ai un peu tout eu, y compris dans mon propre groupe d'ailleurs ; j'ai une diversité. J'ai toujours dit

que le vote national n'était pas mon problème, le problème est le travail local et la loyauté locale. Quand il vote pour un Président ou un Député, il vote pour qui il veut.

Néanmoins, il faudra changer la loi. Je vais m'arrêter pour ne pas vous embêter davantage. Je vois, par exemple, que la crise sanitaire a montré l'urgence d'un urbanisme différent dans son ouverture sur l'air, sur l'espace, sur la nature. Honnêtement, entre ceux ou celles, qui ont des adresses avec simplement un numéro et ceux ou celles qui ont des adresses avec quatre ou cinq chiffres, il y en a tout de même une majorité qui a un ou deux chiffres plutôt que quatre ou cinq. Entre celles et ceux qui ont vécu le confinement avec un bout de jardin, une pelouse, quelquefois des transats et celles et ceux qui ont un petit balcon ou pas de balcon du tout et qui l'ont vécu dans des cages d'escalier ou qui sont sortis en promenant leur chien – le chien était content, jamais il ne s'est promené autant que pendant cette période –, il faut donc sur les futurs projets que cela change. J'avais déjà réussi à le faire à une époque, finalement, où le Maire que j'étais avait plus de pouvoir – à l'époque de l'EPALE et des villes nouvelles – qu'il en a aujourd'hui avec de l'habitat intermédiaire comme il y en a au Château ou à la Cousinerie, qui permet tout de même d'avoir une terrasse, un bout de pelouse. Pour y arriver, il faut changer la loi.

Il y a un amendement qui viendra tout à l'heure sur les préemptions. Aujourd'hui, si je veux préempter un terrain parce qu'un privé a vendu ou va vendre à un promoteur qui veut construire 30 000 m² de bureaux, je ne peux légalement pas le faire. Il faudrait non seulement que je paie le prix du terrain mais vous ne pouvez préempter que lorsque vous avez un projet public clairement identifié et reconnu comme tel. Et le PLU – vous êtes bien placée pour le savoir Mme SEGARD – a plutôt limité les droits que nous avions autrefois pour limiter, par exemple, la densité qu'il ne les a accrus. Il faudra aussi que la loi change en la matière. Je sais bien que la révolution se prépare ou a déjà eu lieu à l'Élysée ; je ne sais pas, je ne regarde pas la télé et je n'écoute pas la radio. Il y aura un nouveau gouvernement. Est-ce qu'il y aura non seulement des femmes et des hommes différents mais surtout une politique à appliquer qui permette tout cela ? Nous le verrons bientôt.

Je m'arrête là. Je voulais, par mon intervention, tout d'abord féliciter à nouveau les Adjoints, remercier les deux groupes d'opposition pour leurs interventions d'opposition mais mesurées sur la forme et aussi sur le fond ; il n'y a rien qui, pour moi, soit indiscutable dans ce qui a été dit par l'un ou par l'autre.

Nous allons donc maintenant faire une petite suspension de séance de quelques minutes avant de passer à l'ordre du jour proprement dit du Conseil. Vous regagnerez vos places ; nous n'allons pas réinstaller la salle du Conseil. Nous le ferons la prochaine fois. À tout à l'heure.

La séance est suspendue.

VI. DETERMINATION DU NOMBRE DE SIÈGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons reprendre la séance. Le premier point concerne la détermination du nombre de sièges au conseil d'administration du centre communal d'action social suivi, dans la foulée, de la désignation des représentants. Il y a huit sièges. Cela nous est quasiment imposé par les règles puisque nous sommes à parité avec le monde associatif qui va nous donner des représentants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais vous faire voter sur une liste bloquée qui comporte Maryvonne GIRARD, Valérie QUESNE, Chantal FLINOIS – nous avons essayé de prendre en fonction des délégations que j'ai données – Annick VANNESTE, Mariam DEDEKEN, Benoît TSHISANGA et donc Claudine REGULSKI. C'est polonais ? C'est vous ou votre mari qui êtes d'origine polonaise ?

Claudine REGULSKI, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

C'était mon mari.

Gérard CAUDRON, Maire

C'était votre mari. Moi, j'ai un lien polonais encore plus direct puisque ma mère s'appelait Stanislava JANJEWSKI. Je n'ai pas un nom polonais mais je suis tout de même à moitié Polonais.

Êtes-vous d'accord pour fixer le nombre de délégués à huit ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Êtes-vous d'accord pour cette liste avec Mme REGULSKI ? Maryvonne GIRARD, Valérie QUESNE, Chantal FLINOIS, Lahanissa MADI, Annick VANNESTE, Mariam DEDEKEN, Benoît TSHISANGA et Claudine REGULSKI. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Intervention hors micro de Florence BARISEAU.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, bien sûr, abstention de votre groupe. Cependant, ce n'est pas par volonté de vous écarter puisque pendant deux mandats, vous avez eu un représentant tellement présent que cela va nous manquer. Mais, ce n'était pas vous.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Ce n'était pas moi.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais vous aviez un représentant dans les mandats précédents. Nous sommes d'accord sur cette liste ? Très bien. Quatre abstentions, quarante-cinq votes pour.

Les huit candidats de la liste sont élus.

VIII. CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit là encore d'un scrutin avec cinq titulaires et cinq suppléants.

En titulaires, nous aurions Vincent BALEMENT, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Victor BURETTE et Fabien DELECROIX. En suppléants : Jean-Michel MOLLE... En cas de vacances, les suppléants sont pris dans le même ordre ou dans celui du remplacement ?

Propos hors micro de Sylvain ESTAGER

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons le mettre en équivalent. À mon sens, il est logique que le groupe dont le titulaire est absent ait un suppléant. Annick, cela ne te gêne pas de laisser ta place de suppléant à Romain LECLERCQ ?

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Si je peux me permettre d'intervenir, je trouve, de ce fait, que la composition de la commission sera très masculine.

Gérard CAUDRON, Maire

Si vous voulez mettre quelqu'un d'autre, vous pouvez le faire. Si vous voulez mettre

une suppléante, je veux bien.

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Pas forcément mais...

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Les réunions de la CAO sont fréquentes. Il y a un quorum qui est souvent indispensable pour pouvoir faire passer les dossiers. Nous essayons de le faire au maximum pour que les débats soient fructueux, en lien avec les délégations qui seront portées par les uns et les autres. Il y a parfois des hasards de délégations qui font que nous retrouvons certains profils. Ce qui est important en CAO, c'est que les gens puissent venir parce que s'il n'y a pas le quorum, tout le monde rentre chez soi (les services, etc.). Il est donc important d'avoir cette disponibilité ; c'est le premier critère. Il faut savoir qu'il est fréquent, dans la pratique, de faire venir des membres du groupe qui souhaitent participer aux débats, aux échanges. Ils n'ont évidemment pas le droit de vote mais les débats sont libres. Nous le faisons régulièrement. Je ne m'y oppose absolument pas, il n'y a aucune restriction là-dessus. Nous pourrions redéfinir cela dans le règlement.

Gérard CAUDRON, Maire

Les débats sont libres et il est en même temps souhaitable que, d'une manière ou d'une autre, tous les groupes soient représentés pour qu'ils n'aient pas l'impression que des choses sont camouflées. Vous pourrez donc y venir même si vous n'êtes pas officiellement membre.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez proposé deux hommes, si vous voulez les remplacer...

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Pour des raisons de disponibilité, de répartition que nous nous sommes fixées de notre côté, nous restons comme cela. Merci, en tout cas, pour la réponse.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous faisons comme cela. Pour l'instant, nous en restons là. S'il faut faire des ajustements dans l'avenir, nous le ferons. Je le répète, il faut que tous ceux qui le souhaitent puissent participer. Toutefois, il y a des règles de confidentialité. Lorsque nous faisons un appel d'offres sur la restauration, qui est un des plus gros, je peux vous dire que ce n'est pas évident. Je le dis aussi à l'administration : en application du droit, il faut que nous puissions consulter tout le monde. En effet, nous ne faisons pas ce que nous voulons ni en cahier des charges ni après en choix. On dit toujours qu'il faut du bio mais on sait très bien que premièrement, il faut déjà en trouver et

ensuite cela a un coût. Il faut donc trouver le juste équilibre avec les produits de proximité. Il faut que tout cela soit mis en forme dans le cahier des charges sinon, une fois que nous avons ouvert les plis, si cela ne figure pas dedans, nous ne pouvons pas choisir ce que nous avons envie de choisir.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Sur un sujet comme celui que tu prends en exemple, nous aurons clairement un groupe de travail ouvert à l'ensemble du Conseil pour préparer la rédaction du cahier des charges. C'est comme cela que nous procédons sur des sujets importants ; c'est ce qu'il y a de plus efficace. Cela permet d'amorcer déjà les débats dans un cadre qui est clairement informel mais qui est, en général, plutôt porteur.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est ce que j'expliquais tout à l'heure : il y a une majorité et des gens qui sont dans l'opposition mais ce n'est pas pour autant que tout le monde n'a pas sa contribution à apporter. Tout ce qui est bon, je le prends d'où que cela vienne. Bon et faisable. Nous aurons ces débats sur le bio : entre un produit qui vient de la Métropole et un produit étiqueté bio qui vient de l'autre côté de la planète, je prends celui qui vient de la Métropole. On peut très bien ne pas être d'accord là-dessus. C'est tout le débat que j'ai introduit avec mon intervention de tout à l'heure. Au-delà des discours, il faut faire maintenant.

Sur la base de cette liste, nous pouvons voter à main levée. M. DELECROIX remplace Maryvonne et Romain LECLERCQ, Annick VANNESTE. Comme cela, nous ne sommes pas obligés de faire vote et nous avons nos cinq titulaires et cinq suppléants.

Qui est d'accord le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des exprimés, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN, Violette SALANON et Innocent ZONGO s'étant abstenus.

Gérard CAUDRON, Maire

Encore une fois, je ne vous écarte pas.

IX. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, L'INSERTION ET L'EMPLOI VILLENEUVE D'ASCQ, MONS-EN-BAROEUL (L'ADELIE-VAMB)

Gérard CAUDRON, Maire

Pour ceux qui ne le sauraient pas, l'ADÉLIE est l'association pour le développement local de l'insertion et de l'emploi de Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et communes associées. Elle est issue de la fusion de la Maison de l'emploi et de la Mission locale de la Métropole Est. Cette association a pour objectif de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrues – vous voyez, il n'y a pas que MACRON qui sait faire des discours langue de bois – de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Plus concrètement, l'article 9.1 des statuts de ladite association dispose que son conseil d'administration est composé comme suit :

- Ville de Villeneuve d'Ascq : 170 droits de vote, 14 représentants ;
- Ville de Mons-en-Barœul : 110 droits de vote, 8 représentants ;

Je n'ai pas l'impression que la contribution financière soit dans la même proportion. Il faudra un jour que nous revoyons cela aussi. Nous sommes tout de même les plus gros contributeurs.

- Communes associées : 50 droits de vote, 8 représentants ;
- État : 165 droits de vote, 4 représentants ;
- Pôle emploi : 165 droits de vote, 4 représentants.

Étant précisé que chaque entité ne pourra, dans le cadre d'un vote, exprimer qu'une seule position qui emportera l'ensemble des droits de vote qui lui reviennent.

Par ailleurs, conformément à l'article 10.1 des statuts, le bureau se compose de 9 membres (désignés par le conseil d'administration) dont trois représentants de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le partage des votes implique que la présidence revienne habituellement à un élu représentant Villeneuve d'Ascq. On me dit qu'il est important que cette délibération passe dès le 5 juillet. Les communes de Chérengh, Baisieux, Tréssin ont déjà délibéré. Bouvines délibère le 7 juillet, Mons le 2 juillet. Nous n'avons pas d'information pour Anstaing, Gruson, Péronne et Sainghin.

La liste que nous présentons semble avoir trouvé un accord. Je la lis tout de même : Saliha KHATIR, Lahanissa MADI, Chantal FLINOIS, Claire MAIRIE, Mariam DEDEKEN, Alizée NOLF, Annick VANNESTE, Alexis VLANDAS... Ce ne serait pas plutôt Nathalie FAUQUET ? Cela serait plus logique au vu de nos dernières discussions. Pour tout vous dire, nous avons discuté sur la répartition des délégations. Il y a eu un changement de dernière minute, Nathalie FAUQUET prenant l'emploi. Non ? Ce n'est pas cela !

Propos hors micro de Mme la DGS.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez, la décentralisation ; même moi, je ne suis pas au courant ! C'est toujours Alexis VLANDAS. Vous me direz tout de même cela avant demain matin car je dois signer les arrêtés de délégation.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous pouvez peut-être régler cela en dehors du Conseil municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

Comment ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous pouvez peut-être régler vos histoires de délégations en dehors du Conseil municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas une question d'histoires de délégations mais de vote pour m'assurer qu'Alexis VLANDAS figure bien sur cette liste compte tenu des modifications de dernière minute. Ne soyez pas agressive comme cela, chère Madame. Je ne m'occupe pas de vos relations avec les LR, les macronistes et les bertrandistes. Je joue la transparence.

Alexis VLANDAS, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Charlène MARTIN, Antoine MARSZALEK, Eva KOVACOVA et Violette SALANON.

Nous sommes bien d'accord, entre les groupes, sur ces noms ? Nous votons à main levée. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Des amendements ont été déposés. Sylvain ESTAGER, tu prends la parole car tu as vu tout cela.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire (hors micro)

On commence par lequel ?

Gérard CAUDRON, Maire

Par ce que tu veux. J'en ai un sur la durée maximum d'emprunt.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le premier amendement concerne la durée de l'emprunt. Il s'agit d'une nouvelle disposition qui nous impose de fixer, ici, la durée maximale de l'emprunt que nous pouvons contracter. Dans la pratique, à Villeneuve d'Ascq, nous fonctionnons avec des emprunts de 15 ans maximum. Cette disposition interpelle car il faut apporter une réponse structurelle, d'un point de vue réglementaire, sachant que le jeu sur les emprunts, si on gère correctement la dette, nous amène régulièrement – et, dans les dernières années, vous le savez très bien – à renégocier régulièrement les emprunts en fonction de l'évolution des taux d'intérêt notamment. Là, nous sortons d'une phase où nous avons pu contracter des emprunts à des taux qui étaient historiquement jamais vus.

Mme SEGARD, vous avez proposé un amendement mais peut-être voulez-vous le présenter. Nous sommes partis sur l'idée de proposer une durée de 20 ans maximale. Je vous laisse présenter votre amendement.

Pauline SEGARD, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Je vais laisser Antoine MARSZALEK le présenter.

Antoine MARSZALEK, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci M. le Maire. Mes chers collègues. C'est dans ce contexte d'abstention pour l'élection municipale qui est pourtant si proche des citoyens qu'il faut régler la défiance qu'ont les citoyennes et les citoyens envers les hommes politiques. Nous nous devons de redonner confiance en menant une politique transparente. C'est pourquoi nous pensons que le Maire seul ne peut contracter des emprunts qui engagent la commune sur le trop long terme. Il faut que ces décisions soient prises en débat public, dans le Conseil municipal. C'est pourquoi, nous estimons que les emprunts qui engagent la Commune doivent être soumis au vote.

Par conséquent, en vertu du droit à l'amendement, nous demandons de modifier le premier tiret – il s'agit de l'item n° 2 de la page 12 – et de changer la durée contractable de prêt de 20 ans à 10 ans.

Nous profitons également de ce propos pour affirmer notre volonté de mener un travail commun sur le choix du prêteur. Nous souhaitons avoir accès à des établissements bancaires plus vertueux tant sur le sujet des investissements dans les énergies que sur l'éthique économique et l'éthique sociale. Le choix d'un établissement bancaire plutôt qu'un autre est un des premiers leviers pour agir sur l'urgence écologique. C'est pourquoi, nous aimerions avec vous mettre en débat le choix des établissements bancaires.

Merci à vous.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a plusieurs choses dans ce que vous dites. D'abord, il y a une procédure que vous allez peut-être découvrir et que j'ai moi aussi découvert au cours du mandat précédent : aujourd'hui, nous n'avons plus un temps de réflexion pour contracter l'emprunt. Nous lançons un appel à différentes banques et des réponses nous sont proposées. Nous discutons. Le moment où nous contractons se fait maintenant par téléphone. En fonction de la fluctuation des taux, nous sommes obligés – et c'est pour cette raison que le Maire doit avoir ces prérogatives...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce sont les services.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ce sont les services mais légalement, c'est le Maire en réalité. Nous discutons. Nous négocions. Et, cela se fait sur un coup de téléphone où, à un moment précis, nous disons que nous bloquons l'emprunt par rapport à l'offre proposée avec la banque que nous choisissons.

Sur les critères que vous proposez, nous pouvons effectivement choisir, par exemple, de retenir une banque qui nous prêterait de l'argent plus cher mais qui serait davantage dans une logique éthique. Je le comprends parfaitement. C'est ce que nous mettons en application. Les derniers emprunts que nous avons pris ont été contractés avec La Poste. Nous avons des banques qui nous proposaient des choses parfois plus intéressantes. Vous savez très bien qu'elles jouent en général sur la flexibilité des taux, par exemple. Nous avons tendance à retenir systématiquement des taux fixes pour justement éviter d'avoir, dès lors que l'on rentre dans ces logiques de flexibilité, une attractivité par rapport au coût de l'emprunt mais dont nous savons ce qu'il y a derrière.

Partir sur des banques qui seraient notamment coopératives serait l'idéal. Nous sommes d'accord là-dessus. Sauf qu'elles ne répondent pas forcément à nos appels. Elles n'ont pas toujours la véritable capacité de proposer les montants dont ont besoin les collectivités. Dans l'esprit, nous sommes tout à fait d'accord. Je vous le dis, c'est complètement transparent, nous savons avec qui nous contractons ; les élus sont informés. Notre choix a toujours été de jouer la prudence. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons, par exemple, avec des emprunts à taux fixe contractés auprès de La Poste (la banque postale).

Voilà pour la dimension choix de la banque qui va nous prêter de l'argent. Malheureusement, cela ne se passe pas comme cela. Nous ne sommes pas comme un particulier qui irait démarcher des banques et qui choisirait, in fine, comment il investit, ces cadres s'imposent à nous.

Concernant le fond de l'emprunt, nous avons un vrai désaccord. Quand j'ai su que vous proposiez un amendement, je m'attendais à ce que vous proposiez un amendement qui rallonge la durée de l'emprunt. Je ne m'attendais pas à ce que vous

la diminuiez parce que c'est quelque chose qui serait terrible en termes de capacité d'investissement. Si on réduit la durée de l'emprunt à 10 ans, cela veut dire que l'on tue toute marge de manœuvre pour investir. Aujourd'hui, l'étalement de la durée de l'emprunt, le lissage dans le temps, c'est ce qui nous permet d'investir.

Il ne faut pas considérer que la dette, que l'emprunt, c'est quelque chose qui est négatif. Moi, je revendique le recours à l'emprunt pour que nous ayons des politiques publiques ambitieuses. Le référentiel, ce n'est pas la durée du mandat, c'est à la rigueur l'utilisation finale de l'emprunt. Si on construit une école qui va nous coûter 15 millions d'euros, l'établissement est parti pour durer 30 ans, 40 ans et les usagers vont bénéficier de cette utilisation pendant la durée. C'est ça le véritable prisme de lecture de la logique de l'investissement.

Je prends un exemple très simple : nous allons investir massivement dans la transition écologique pendant ce mandat. Nous l'avons préparée et nous avons décliné une série de politiques et de stratégies au cours du mandat précédent. Nous allons investir massivement. Imaginez que nous doublions notre encours de dette pendant ce mandat. Nous pourrions le faire car nous sommes deux fois moins endettés que la moyenne des Villes de la même strate. Je ne dis pas que nous allons le faire ? mais que nous pourrions le faire. Imaginez que nous empruntions 30 millions d'euros supplémentaires au cours de ce mandat. Si nous ne les lisons pas sur un temps long, c'est juste impossible. Nous ne pourrions pas. Cela veut dire que pour ce que vous nous demandez de faire en contractant à 10 ans la durée de l'emprunt, vous avez intérêt à avoir les reins très solides financièrement pour pouvoir investir. Vous pourriez l'appliquer à un ménage qui souhaiterait investir dans une maison. Nous savons très bien que plus vous raccourcissez la durée de l'investissement, plus vous faites appel à des ressources propres.

C'est exactement la recette que le FMI a imposée aux pays africains dès lors qu'ils étaient en défaut de paiement. C'est exactement la recette que la troïka a appliquée à la Grèce en contractant leur capacité à investir sur le temps long et en leur disant puisque vous ne pouvez pas investir sur un temps long et que nous vous contraignons à un temps court, vous allez privatiser. La Grèce a dû vendre une partie de son littoral, a dû sacrifier des îles qui étaient classées. On lui a dit puisque vous n'avez pas le recours à l'emprunt – on vous interdit de l'avoir – alors, vous allez privatiser. Malheureusement, ils l'ont fait sous la contrainte.

C'est comme cela qu'en Afrique, on a contraint les pays de l'Est africain à établir un cadastre et à vendre leurs terres agricoles aux multinationales. Le processus est malheureusement toujours en cours. On leur a dit, vous, la durée de l'emprunt sur le temps long, pas question. Il est donc hors de question que nous, nous nous orientions dans une stratégie comme celle-là.

C'est comme cela que des Communes, qui étaient quasiment sous tutelle parce que leur situation financière était catastrophique, ont parfois eu recours à des partenariats publics/privés afin d'avoir une capacité d'investissement supérieure qui vienne du privé.

Si vous aviez proposé 20 ans – nous, nous disons 25, au cas où –, nous aurions dit

pourquoi pas ; nous aurions pu retenir l'amendement. De plus, nous bénéficions d'un contexte plutôt intéressant avec des taux historiquement bas. Là, nous demander de tuer notre capacité d'investissement par rapport aux enjeux qui nous attendent, je le rejette catégoriquement. C'est quelque chose que même le gouvernement MACRON ne nous a pas encore proposé aujourd'hui.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Excusez-moi, je crois que nous nous sommes assez mal fait comprendre. Nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas contracter des emprunts à long terme. Effectivement, les projets à long terme le nécessiteraient. Ce n'est pas du tout la nature de notre intervention. C'est plutôt le fait que cela puisse être fait uniquement par M. le Maire. Nous avons bien marqué : « *Il faut que ces décisions soient prises en débat public au sein du Conseil municipal* ». C'est juste le passage par le Conseil municipal sur les grosses sommes. C'est tout.

Gérard CAUDRON, Maire

Il faut, tout d'abord, savoir que nous contractons des emprunts autant que de besoin en fonction du programme d'investissement que nous avons voté avec le budget. Dès l'instant où la majorité a voté le budget, on a voté le fonctionnement, l'investissement. Vous le verrez, quand nous voterons le budget, nous prévoyons la partie autofinancement et la partie emprunt. Nous réalisons ces emprunts à des dates qui ne sont pas fixées à l'avance. Cela se fait autant que de besoin car certains investissements prennent du retard. Je pense, par exemple, à l'école du Pont-de-Bois qui est arrêtée depuis maintenant huit mois parce que les deux entreprises ont fait faillite. Nous n'avons donc jamais emprunté pour payer des travaux qui ne sont pas faits. Nous empruntons quand nous avons besoin.

De plus, quand nous avons besoin, si nous voulons éviter de surdépenser, il faut emprunter au plus près du besoin sinon nous avons une trésorerie qui ne nous rapporte rien mais pour laquelle nous sommes obligés de payer les intérêts. C'est sûr qu'à partir de là, attendre un prochain Conseil municipal, que ce soit en termes de négociation sur les taux qu'en termes d'immédiateté du besoin d'argent pour payer nos factures, cela nous met hors des clous. C'est pour cette raison qu'il y a cette possibilité.

Toutefois, je le répète : tous les mois, vous avez en annexe de l'ordre du jour la liste des décisions qui vous est donnée dont les emprunts qui sont réalisés et rien ne vous empêche de nous demander des explications sur cela : pourquoi vous avez fait si ? Pourquoi n'avez-vous pas fait cela ? Puisqu'il y a pas mal de nouveaux, je vous propose que vous suiviez cela de plus près et vous en avez les moyens. Ce n'est pas moi qui emprunte mais la Mairie, les services financiers. Nous avons un excellent directeur des services qui est parti en retraite. Nous sommes en train de recruter difficilement pour essayer d'ajuster au mieux. Si dans six ou huit mois, vous nous dites que ce n'est vraiment pas possible et qu'il y a des choses, je m'engage à ce que nous remettions le débat sur la table. Toutefois, aujourd'hui, nous en restons là.

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire

Si nos collègues de l'opposition sont inquiets, une lecture attentive du deuxième point précise bien qu'il s'agit des investissements prévus par le budget et les gestions financières de roulement d'emprunt. Il ne s'agit donc pas de contracter de façon spontanée des emprunts à 20 ans sans en avoir parlé à quiconque. Si cela est en mesure d'apaiser leurs craintes, je pense que nous pouvons voter.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est ce qu'a expliqué le Maire. Nous n'empruntons pas pour dire nous allons voir ensuite comment nous utiliserons cet emprunt. Nous empruntons en fonction de ce qui va être présenté lors des différents exercices budgétaires, notamment lors du budget primitif (BP)...

Gérard CAUDRON, Maire

Pour mettre en œuvre ce que nous avons décidé dans le budget.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est là où nous avons ces échanges.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais tout de même le dire : si les Communes, malgré l'étranglement voulu par les amis de certains ou de certaines, ont réussi malgré tout à tenir le coup, c'est parce qu'elles savent gérer tout cela. Nous limitons nos frais financiers au grand maximum. Nous renégocions quand il le faut. La règle que j'ai fixée et qui ne se discute même pas, c'est que nous jouons la sûreté. Ensuite, je n'entre pas dans le détail avec le directeur des services. Il n'y a pas d'emprunts toxiques. Nous n'en avons jamais eu. Ni Jean-Michel STIEVENARD, quand il a été Maire de 2001 à 2008, ni moi-même depuis, n'avons jamais joué. Nous jouons les taux fixes parce qu'on peut vous inventer des taux variables qui sont basés sur des choses qui risquent de s'effondrer. Je peux vous dire qu'il est des Communes comme Wattrelos qui se sont retrouvées avec des montants d'emprunts toxiques considérables. Nous, nous n'en avons aucun.

Puisque nous sommes sur une moyenne de 15 ans, 20 ans me semblent quelque chose de raisonnable. De toute manière, vous les suivrez que vous ayez ou non voté les équipements en votant le budget pour lequel nous sommes obligés d'emprunter. S'il y a le moindre problème sur un emprunt ou sur quelque chose, vous le dénoncerez, vous nous le direz. Nous le changerons. Nous nous adapterons. Si dans quelques mois, vous dites que ce n'est pas possible et qu'il y a une autre méthode, nous en discuterons. Voilà ma position aujourd'hui.

Est-ce que nous mettons au vote l'amendement ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Est-ce que vous maintenez votre amendement ? Je ne sais pas si vous le maintenez. Moi, je réponds à Mme BOUTTE. J'ai bien lu que vous proposez de modifier le texte pour nous dire que le Maire sera en capacité de contracter tout emprunt à court terme, moyen ou long terme sans que la durée ne puisse excéder 10 ans.

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'y a pas d'emprunt à long terme à 10 ans. Madame, si un jour vous achetez ou si vous avez acheté une maison et que si vous n'avez eu qu'un emprunt de 10 ans pour le faire, c'est que vous aviez des sous. Nous, nous ne les avons pas.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est pour cette raison que je vous propose de peut-être le retirer. À vous de voir.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

J'ai une question. Je voulais savoir pourquoi notre groupe n'a pas eu connaissance de cet amendement.

Gérard CAUDRON, Maire

Je les ai reçus cette nuit !

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Bah oui mais même sur table ! Ça aurait été bien que nous ayons l'amendement.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai eu les derniers cette nuit, Madame. De toute façon, si vous voulez les reposer plus tard, vous pourrez le faire ; je vous l'ai dit. Mais là, c'est un gros problème. Je ne sais plus qui m'a envoyé quelque chose à 11 heures du soir en disant dans son argumentaire que 20 ans, c'est trois mandats municipaux. Mais, lorsque l'on décide d'une école, c'est 7 ou 8 mandats municipaux ; une salle de sport aussi. C'est comme ça et les Maires qui suivent gèrent l'héritage. Là où il faut être vigilant, c'est de faire en sorte que l'héritage ne soit pas pourri, que l'on ait emprunté pour 20 ans ou même plus pour construire une école qui va durer 30 ou 40 ans. Dès l'instant que l'on considère que celle-ci est nécessaire, le Maire ne se dit pas, je ne vais pas décider de construire une école. De toute façon, la construction d'une école est dans le débat du Conseil puisqu'elle est dans les débats budgétaires.

Là, il s'agit d'une modalité pratique de financement entre l'autofinancement, les emprunts, pour essayer d'avoir les emprunts les plus solides et les moins coûteux.

C'est de la gestion. Maintenant, si vous voulez maintenir votre amendement, vous le faites mais je pense que ce n'est pas utile.

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Pour bien expliquer : il y a une durée qui est indiquée dans cet alinéa. S'il y en a une, ce n'est pas pour rien ; cela aurait pu être sans durée. Là, c'est 20 ans. Nous ne sommes vraiment pas contre le fait d'avoir des emprunts à plus long terme. Ce n'est pas du tout cela le sujet. Nous sommes juste en train de dire qu'il nous semble intéressant d'abaisser la durée de 20 ans à 10 ans concernant les décisions du Maire. C'est tout. Nous pouvons voter cette question-là...

Gérard CAUDRON, Maire

Vous maintenez donc votre amendement. Nous n'allons pas passer l'après-midi là-dessus. Vous le maintenez. Qui est d'accord pour le voter le manifeste en levant la main.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous n'allons pas participer au vote puisque nous n'avons pas eu connaissance de l'amendement.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais oui ! Je sais ! Mais moi non plus. La preuve, j'ai dû faire appel à Sylvain.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui. Il y a bien quelqu'un qui l'a eu mais pas nous.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez tout de même compris où est le problème. Vous êtes un peu dans la profession. La question est : est-ce que pour un emprunt au-dessus de 10 ans, on peut attendre un mois de plus pour négocier les taux d'emprunt ? On ne peut pas dire cela. Ce n'est pas une question de choix politiques.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Sur la forme, chacun a compris que nous sommes tout de même dans une situation exceptionnelle en termes de conseil d'installation où juste après nous avons enchaîné. Effectivement, la préparation n'est pas normale, n'est pas classique. Nous n'avons pas verrouillé. Mme SEGARD, vous nous avez adressé des amendements en disant que vous aviez bien conscience que c'était un peu tardif, etc. Cela ne respecte pas la procédure classique mais nous les acceptons parce qu'il est bien de débattre. Pour certains, nous les avons découverts ce matin. Ce n'est pas du tout un reproche. Nous en parlons librement. Nous les découvrons nous aussi. L'exercice de la démocratie peut se faire parfois comme cela, de façon plus directe. Cela ne nous pose pas de problème.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est la première mais c'est aussi la dernière. Après, il y a un règlement intérieur qui suppose que tous les groupes...

Dominique GUERIN, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Il y a deux propositions : une sur le choix du prêteur et une sur la limitation de la durée d'emprunt donnée dans la délégation du Maire ? Comme nous n'avons pas l'amendement, nous ne savons pas trop.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, la proposition ne porte que sur la durée de l'emprunt. Le choix du prêteur figure dans la présentation de l'amendement par le groupe qui l'a déposé. Il n'y a donc pas de référence au choix du prêteur. La seule modification proposée, je le répète, c'est de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme sans que la durée ne puisse excéder 10 ans. Je répète que cela tuerait toute capacité d'action publique.

Dominique GUERIN, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Pour le coup, je trouve que la première question est plus intéressante que la deuxième.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela n'arrivera plus en période normale. Pour l'instant, la Chambre régionale des comptes nous avait suggéré de mettre une durée. Nous avons regardé quelle était la durée moyenne de nos emprunts. C'est 15 ans. Nous avons mis 20 ans. Si à un moment donné, nous voyons qu'il faut changer, nous le ferons. Toutefois, aujourd'hui, pour toutes les raisons que Sylvain ESTAGER a indiquées et plus modestement celles que j'ai pu indiquer, nous en restons là. De plus, vous avez tous les renseignements.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous votons contre l'amendement mais j'ai cru comprendre qu'il y en avait d'autres.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, il y en a d'autres. Nous allons essayer de les voir rapidement. Sur cet amendement, qui est pour ? Sept voix. Qui est contre ? Le reste.

L'amendement est rejeté.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a eu un deuxième amendement en lien avec la convention avec l'établissement public foncier (EPF). Vous avez cette délibération dans le livret mais je ne sais plus à quelle page. Vous avez dû voir dans celui-ci que cette question est supprimée, donc l'amendement devient caduc de fait. C'était page 14.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous n'avons jamais eu qu'une seule opération privée où l'EPF est intervenu. C'était rue Jean-Jaurès pour la propriété Lefèvre, pour ceux qui connaissent.

Ensuite.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a un troisième amendement qui porte sur le louage de choses déposé par votre groupe. Je ne sais pas qui le présente.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Chers collègues, en vertu du droit à l'amendement, nous proposons de modifier l'item n° 4 en page 13 du livret en remplaçant la durée de 12 ans par la durée de 6 ans. Nous pensons que, par transparence et pour ne pas contraindre l'action de la mandature suivante, le Maire seul ne peut réviser le louage des choses d'une durée supérieure à un mandat municipal. Ainsi au début ou même en court ou à la fin de mandat, la municipalité suivante sera en mesure de reprendre la décision. Merci de votre attention.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Même réponse, dans la philosophie, que sur la durée de l'emprunt c'est-à-dire que vous vous doutez bien que nous n'allons pas louer de façon désavantageuse et une durée longue ne serait finalement retenue que si cela était dans l'intérêt de la Commune et des usagers.

Franchement, il nous arrive, effectivement, de louer sur des périodes avec des baux qui peuvent s'allonger. Je n'ai pas beaucoup d'exemples qui me viennent en tête. Prenons celui de la Maison des Genêts dont nous ne sommes pas propriétaires des locaux. Si nous avions l'assurance de pouvoir louer sur un temps long pour que toutes les actions qui sont conduites soient pérennisées, je sauterais sur l'occasion. Cela nous permettrait de faire ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui, à savoir intervenir sur les travaux à l'intérieur parce que nous ne sommes pas propriétaires.

Une fois encore, je ne comprends pas que vous puissiez proposer cela connaissant l'obédience politique qui est la vôtre parce que c'est quelque chose qui réduit encore davantage la marge d'action de la sphère publique, une fois de plus. Plus on réduit les durées...

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Nous ne demandons pas de réduire les durées. Nous ne nous sommes pas, de nouveau, fait comprendre en la matière. Nous demandons que cela passe par le Conseil municipal sur des durées plus longues. C'est juste ça. Nous demandons que ce pouvoir-là ne soit pas uniquement donné au Maire.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non Madame. Voilà ce que je lis : nous proposons en page 13 du livret, quatrième

item, « *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* », ce que vous proposez de remplacer par « *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans* »

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Oui mais cela fait bien partie des prérogatives que nous cédon au Maire dans le titre même de ce paragraphe.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous sommes bien d'accord que votre amendement porte sur la durée ?

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Oui.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ce que je viens de lire porte sur la durée. Je répète que je ne comprends pas que vous puissiez revendiquer un affaiblissement de la puissance publique.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Non, nous revendiquons un affaiblissement du pouvoir du Maire sur la question c'est-à-dire que si c'est plus de 6 ans, cela passe par le Conseil municipal.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Mais non parce que si vous avez une nouvelle majorité et un nouveau Maire, vous savez comment cela fonctionne, on remet les dossiers à plat. Il n'y a donc pas de risque ou alors vous feriez le procès d'intention de dire vous avez une Mairie qui, à un moment, va décider de planter magistralement les choses, qui va louer de façon délirante des choses à des montants délirants pour des occupations délirantes. Franchement, ne nous faites pas ce procès-là. Si nous nous engageons fermement sur une durée longue c'est plutôt, a priori, que c'est avantageux. De plus, je ne sais pas à quel dossier vous pensez en particulier parce que ce genre de louage de choses, concrètement, vous allez avoir du mal à en trouver.

Gérard CAUDRON, Maire

À part les Genêts et les bureaux que nous avons loués à côté pour faire face aux besoins et que nous rachetons au fur et à mesure pour quand on devra déconstruire l'hôtel de ville dans le cadre de Grand-Angle ; si on confirme que nous le déconstruisons puisque cela fait partie des dossiers dont j'ai dit qu'ils seront remis à plat. Je pense qu'il faudra déconstruire l'hôtel de ville puisqu'il n'est plus aux normes en rien et il n'est pas mettable aux normes en rien. C'est un bâtiment des années 70, le transformer coûterait plus cher que d'en construire un nouveau. L'idée est plutôt de savoir si nous construisons un grand bâtiment ou si nous l'éclatons sur les quartiers. Moi, je suis plutôt pour l'éclatement sur les quartiers plutôt que de

construire un grand bâtiment, une grande cathédrale.

Je le dis au groupe que vous représentez : le premier bâtiment sorti de terre et qui va se terminer dans quelques mois dans le cadre de Grand-Angle est un centre social ; ce n'est pas un hôtel de ville. Nous n'avons pas les mêmes priorités. C'est tout. C'est comme cela.

Nous pouvons passer l'après-midi là-dessus. Toutefois, pour couper court, je vous propose que l'administration vous fournisse les listes de tout ce que nous avons loué ou que nous louons y compris une liste des emprunts bancaires que nous avons pu faire sur l'année écoulée. Vous les regarderez puis nous en discuterons. Nous aurions pu dire d'entrée que nous n'examinerions pas cela car, de toute façon vous êtes soumis au règlement intérieur qui n'a pas encore été modifié ; nous ne l'avons pas dit. Nous discutons sur des choses que vous ne connaissez pas. Attendez. L'administration vous fournira tous les dossiers et vous verrez qu'il n'y a pas matière à. De toute façon, nous ne sommes pas faits pour être des propriétaires loueurs. Toutes les maisons que nous avons, sauf les appartements où nous faisons des logements d'urgence ou des logements relais, nous les revendons parce que nous ne sommes pas des propriétaires. Ce que nous louons, c'est en cas de besoin, pour les services, en attente d'acheter ou de construire. Toutefois, cela tient en une page. Cela ne va pas plus loin. Nous allons vous fournir tout cela et, à la rentrée, vous nous en reparlez. Je pense que c'est tout de même plus raisonnable.

L'engagement que je prends, c'est que ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous aurons refusé les amendements que nous disons qu'il n'y a pas de problème et qu'il n'y a rien. Nous en discuterons quand vous aurez les informations et vous verrez si vous reposez des amendements ou pas en fonction des informations que vous aurez et des explications qui vous seront données sur papier et par demande directe à Sylvain ESTAGER et à l'administration. Cela me semble raisonnable. Maintenant, si vous voulez que nous votions l'amendement, nous le faisons. C'est tout.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Nous acceptons vos explications.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez une conception. Nous ne sommes pas chez... Comment s'appelle-t-il déjà ? J'ai oublié son nom ! Un personnage important de la France insoumise... Non, nous ne sommes pas là-bas. Vous savez si cet article existe, il ne me donne aucun droit. Il ne fait que me donner des responsabilités et parfois des remarques désagréables. Pour moi, on peut les supprimer complètement et on réunit le Conseil toutes les semaines. Nous faisons déjà 10 Conseils par an. Il faut tout de même trouver un juste milieu. Si vous comparez les délégations de pouvoirs au Maire à Villeneuve d'Ascq par rapport à d'autres Villes, y compris là où vous êtes les uns et les autres, vous verrez que nous ne sommes pas les plus gourmands. Pourquoi voulez-vous que le Maire de Villeneuve d'Ascq ait envie que lorsqu'on loue ou lorsque l'on se fait louer un bâtiment, cela passe en Conseil ? Nous essayons de

négocier au mieux. Nous essayons de faire comme cela. De plus, c'est transparent puisque vous avez des listes complètes de tous les décideurs et en Conseil municipal, c'est de droit de dire sur ces décideurs, nous demandons des explications au Conseil municipal. À ce moment, l'administration qui est derrière moi est là pour vous donner les explications.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Bien, je crois que nous pouvons en rester là. Nous avons bien entendu votre réponse et nous l'avons intégrée.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous reverrons tout cela en septembre.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Voilà. Tout à fait. Comme vous vous êtes engagé à nous faire parvenir les documents qui nous permettront d'avoir un droit de regard, je pense que cela nous satisfait.

Gérard CAUDRON, Maire

L'administration vous enverra ces documents. Je le répète, tous les documents ou informations qui sont communicables aux élus, qu'ils soient anciens ou nouveaux, vous les demandez à l'administration par écrit et nous vous les communiquerons. Vous savez, nous n'avons rien à cacher.

Encore une fois, les responsabilités qui sont les miennes en tant que Maire... À chaque fois qu'il y a une visite de sécurité quelque part et que la commission me demande benoîtement de fermer l'équipement, l'université ou l'espace Concorde parce qu'il a manqué le papier X 127-3, si je prends la responsabilité de ne pas fermer et qu'il y a un pépin, je vais en prison. Je vais vous dire, je m'en passerais bien. Ce ne sont pas des pouvoirs. Ce sont des facilités de fonctionnement.

Nous allons donc vous envoyer tout cela. S'il y a des questions sur ça ou sur d'autres choses, vous nous les posez et pendant vos vacances ou pendant les miennes, nous vous donnerons les réponses le plus rapidement possible. En septembre, s'il y a matière à en redébattre, nous en redébattons.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci beaucoup. L'amendement est retiré.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il restait un amendement sur le droit de préemption. Dans la même philosophie, pourrions-nous peut-être remettre cela ?

Gérard CAUDRON, Maire

Nous n'avons pas le droit de préemption, c'est la MEL qui l'a. Et la MEL, dans son fonctionnement démocratique – n'en déplaise à certains – demande l'avis de la Commune. Mais, c'est la MEL qui a le droit de préemption. Encore une fois, le droit de préemption, ce n'est pas un droit d'expropriation. Nous ne sommes pas en Union soviétique. Il s'agit d'un droit d'acquérir des biens, de le faire payer par la MEL qui nous le fait payer au même instant et nous avons le droit de le faire jouer que si nous avons sur le terrain ou sur la maison concernée un projet public clairement affirmé, clairement identifié. J'ai parfois, à certains endroits, sur des terrains privés, des projets immobiliers comme celui entre Ascq et la rue des Fusillés, pour lesquels j'aimerais bien avoir le droit de préemption ; si j'avais le droit et si j'avais l'argent. C'est pour cette raison que je disais tout à l'heure qu'il y a des lois à changer qui ne passent pas par là.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Je vous arrête M. CAUDRON car là, nous ne faisons pas du tout opposition à cela. Au contraire. Antoine MARSZALEK voulait faire l'explication de cette intervention. Pour le coup, il ne s'agit pas du tout d'une limitation mais nous expliquons pourquoi nous allons voter pour cela. Vous voulez bien lui laisser la parole ?

Gérard CAUDRON, Maire

Toujours est-il que moi, en tant que Maire, je revendique davantage de droits en la matière parce que nous sommes vraiment très limités.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

C'est à peu près le cadre de notre intervention.

Gérard CAUDRON, Maire

Quand il se construit quelque chose quelque part, on croit toujours que c'est moi. C'est comme pour les logements qui sont attribués par les commissions de logement des bailleurs où nous avons un droit de 10 % parce que la MEL qui l'a, nous l'a délégué. D'ailleurs, vous ne verrez pas de délégation logement mais vous aurez d'autres délégations dans mes délégations. On donne l'impression que le Maire décide de tout. J'aimerais bien parfois pouvoir le faire.

De plus, il faut tout de même savoir que l'essentiel des droits de préemption, c'est quand vous vous vendez ou achetez une maison à quelqu'un et si vous rallongez la sauce, cela rallonge la vente ou l'achat de la maison. Nous allons vous donner tout cela. Il y avait encore quelque chose ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je voudrais juste ajouter un mot là-dessus. Vous avez compris qu'il y a des problèmes dans ce que vous proposez sur la dimension juridique et les responsabilités des uns et des autres et les pouvoirs en la matière. Je voudrais juste

indiquer que dans la justification de l'amendement proposé, nous sommes tout à fait convergents avec ce que vous voulez souligner mais que nous sommes, là aussi, dans un contexte particulier.

Nous aurons une question qui sera soumise, je pense, à l'ensemble du Conseil municipal, un peu dans la continuité des travaux qui ont été engagés avec différents collectifs depuis deux ans, sur la formalisation de la mobilisation de la Commune dans le cadre de l'urgence écologique à décréter. Très clairement, il faudra le faire. Et ce que vous proposez, l'idée que nous atterrissions sur un zéro artificialisation des sols au niveau de la Commune voire de faire progresser les superficies plantées et végétalisées, fera partie des items qui seront sans doute l'un des éléments de cette mobilisation et de cet affichage volontariste auquel je vous propose d'associer l'ensemble du Conseil afin de réfléchir. La question de l'artificialisation des sols, de la biodiversité, de la mobilisation sur la transition énergétique : nous aurons toute une série d'items à mettre en place. De toute façon, vous avez vu le programme de la majorité et vous le connaissez. Nous ne couperons pas à de longues séances de travail préparatoire et à des débats conséquents lors des prochains Conseils municipaux. Il faut que la machine se lance et nous espérons que la crise sanitaire nous permettra de reprendre un fonctionnement normal. Il est évident que cette question sur l'artificialisation des sols va revenir très vite dans le débat public qui nous concerne. C'est pour cette raison que nous vous proposons de dire que vous avez marqué la volonté d'avoir un engagement ferme là-dessus et je peux vous dire que vous l'aurez. Je vous propose d'en rediscuter de façon beaucoup plus conséquente et beaucoup plus formalisée dès lors que le Conseil municipal reprendra un fonctionnement véritable à la rentrée.

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

En fait, nous proposons simplement de rajouter notamment « *afin de stopper tout projet d'artificialisation des sols de la commune* ». Si votre projet rejoint le nôtre, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le rajouter dans la délégation au Maire. C'est juste une façon de marquer que nous avons cette volonté-là et si vous ne l'avez aussi, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas le voter.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Parce que dans les explications que vous a données le Maire, il faudrait intégrer la compétence MEL sur cette question. Là, il y a un problème.

Gérard CAUDRON, Maire

Il faut la compétence MEL et le droit de propriété qui fait que quand quelqu'un veut construire une maison, qu'il n'y a pas d'opposition au niveau du PLU et qu'il veut mettre devant sa maison, pour garer sa voiture, du ciment plutôt que de l'herbe, le Maire n'a aucun pouvoir là-dessus ; ni pour lui ni pour un promoteur immobilier. C'est tout. Que vous le disiez, pour que nous l'appliquions sur nos terrains publics... Par exemple, pour le Pont-de-Bois, nous arrêtons là. Je ne veux plus faire ce que nous avons pourtant décidé, c'est-à-dire araser le stade Brassens pour aller tout droit au

lycée, même si on replantait un square. Toutefois, pendant les trois ans de travaux, il n'y aurait plus de square. Je pense même que la place Léon-Blum peut être végétalisée en partie. Tous les endroits que nous pouvons végétaliser, nous le ferons. Nous n'allons donc pas les artificialiser. Sauf que, quand par exemple nous construisons un groupe scolaire, les enseignants ont tout de même besoin de garer leur voiture. Nous le voyons point par point. Après, c'est la loi, le droit, etc. L'objectif est le même. Nous verrons projet par projet.

Je me bats comme un malade depuis 2 ans parce que l'Association qui gère l'ancienne maison des frères à l'entrée de Saint-Adrien voulait faire des lotissements et tous. Elle a le droit de le faire. Elle a le droit de construire. Elle voulait couper 150 arbres. Elle en est arrivée à 50 et j'ai dit non. Toutefois, si elle m'envoie devant le tribunal administratif, elle obtiendra gain de cause car elle a le droit avec elle. J'ai dit que si nous devons construire quelque chose, ce ne sera pas un lotissement mais éventuellement une maison de retraite, même pour gens riches ; il ne faut pas être sectaire, il en faut pour tous les moyens. Il y a déjà assez de voitures sur le coin, à l'entrée et à la sortie de Saint-Adrien. Et surtout, on ne coupe pas d'arbres. Toutefois, on ne le sait pas toujours. Un jour, j'ai reçu une demande d'autorisation pour des fouilles archéologiques. On dit que pour fouiller archéologiquement, il faut couper des arbres. J'ai dit on ne fouille archéologiquement que là où on construit. On ne peut pas me dire qu'on ne va pas couper d'arbres pour construire et demander une autorisation d'en couper pour faire des fouilles archéologiques.

Là encore, en matière d'urbanisme, nous allons essayer de travailler collectif car nous avons tous des informations, des idées et je pense que nous sommes sur la même optique. Après, on peut avoir des solutions que l'on peut considérer comme différentes mais c'est tout. OK ?

Nous en arrivons aux indemnités. Là, j'aurais des interventions pour dire qu'elles sont trop élevées. Donc, allez-y.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous ne nous avez pas fait voter sur la délibération qui vient de nous occuper pendant une heure. Il n'y a pas de vote ?

Gérard CAUDRON, Maire

Non, ça a été retiré.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous n'avez pas fait voter la délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons dit qu'il n'y a plus d'amendements et que nous remettrons tout cela à plat en septembre.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Néanmoins, il faut voter la délibération en elle-même.

Gérard CAUDRON, Maire

Néanmoins, je le dis, quand on aura tout remis à plat – et il y a plein de choses qui le seront – on ne pourra pas dire que la vie d'après ne sera pas la même que celle d'avant et continuer. C'est ma crainte à tous les niveaux. Ce ne sera pas le cas sur Villeneuve d'Ascq. On continue, on reprend les dossiers comme ils étaient puis, on les reprend après. Non. Je me suis engagé : nous remettons tout à plat.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Néanmoins, il faut voter la délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Donc, nous votons pour l'instant la délibération. Et, s'il en faut une autre après, nous en ferons une autre. OK ? Pas d'opposition ?

Concernant les indemnités, qui prend la parole ? Qui veut intervenir ?

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Mais, il n'y a pas eu de vote ! Je suis désolée, M. CAUDRON mais il n'y a pas eu de vote sur la délégation des pouvoirs au Maire.

Intervention hors micro.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur la délibération générale de délégations au Maire ? S'il y en a qui sont contre cette délibération générale de délégations au Maire le manifeste en levant la main. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée.

[Précision apportée lors de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2020, Mme REGULSKI, Mme BOUTTÉ, Mme KOVACOVA, Mme SEGARD, M. DELECROIX, M. LECLERC, M. MARSZALEK se sont abstenus.

L'ensemble des autres élus présents a voté pour.]

Catherine BOUTTE, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Excusez-moi mais nous sommes là depuis 9 h 30 et il est 13 heures et nous n'avons pas encore fait le compte administratif.

XI. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Gérard CAUDRON, Maire

Rapidement, les indemnités.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas pour polémiquer mais simplement pour vous rappeler que notre groupe s'était engagé à réduire de 5 % l'enveloppe globale budgétaire qui est affectée pour l'indemnité des élus. Je vous rappelle, bien entendu, qu'il s'agit de l'enveloppe globale mais pas des indemnités individuelles. Après un rapide calcul de la proposition faite maintenant, nous voyons que cet objectif n'est pas atteint. Nous nous abstiendrons donc pour ce vote-là.

Gérard CAUDRON, Maire

OK. D'autres interventions ? Je rappelle tout de même que nous sommes bien en dessous du plafond des dépenses autorisées. Il ne s'agit pas de 5 %. Le maximum possible est de 51 800 €. Nous sommes à 38 015 € et même 37 600 € parce qu'il y aura certainement un conseiller délégué qu'il y avait dans l'ancien mandat à partir de la rentrée quand j'en aurai pris la décision. Si vous faites la différence entre 38 000 et 51 000, cela fait 13 000. Nous sommes 26 % en dessous.

Il y a tout de même deux petites modifications sur la délibération.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des exprimés, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN, Violette SALANON, Innocent ZONGO s'étant abstenus.

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle tout de même à ceux qui donnent tellement de pouvoir au Maire que je n'ai pas de cabinet alors que j'y ai droit. Si je n'en ai pas, c'est pour deux raisons : d'une part, parce que je fais confiance à l'administration et j'ai horreur du fonctionnement de la plupart des communes où vous avez une administration et une ou un chef de cabinet qui de temps en temps leur tire les bretelles ; là, c'est moi qui le fais. Parfois, c'est plus facile d'avoir un filtre entre les deux. D'autre part, avec cet argent-là, nous faisons, justement, d'autres choses.

XII. SOUTIEN DE LA VILLE AU COMMERCE DE PROXIMITÉ – MESURES D'EXONÉRATIONS

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez les délibérations. Je ne sais pas s'il faut que je vous les présente. Vous remarquerez que nous avons très vite pris des décisions – antérieures à ce Conseil municipal – pour aider les commerçants par des manières légales. Il est prévu une revoyure en fin d'année pour voir ce que nous maintenons, ce que nous accroissons et ce que nous enlevons.

Je ne pense pas qu'il y a matière à en dire beaucoup plus. Bien sûr, cela a un coût pour la Ville mais c'est une des formes de notre aide aux commerces et activités de proximité, sachant qu'il y aura, lors du Conseil de septembre, un projet de délibération pour mettre en place un système d'aides plus directes aux commerçants.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Effectivement, M. le Maire, nous travaillons d'ores et déjà pour une délibération en septembre qui permettra une aide directe aux commerces de proximité. Il y a eu un certain nombre d'allers et retours avec la Région et la MEL qui, comme vous le trouverez dans cette délibération, nous ont permis d'agir là sur les leviers que nous avons directement. Cela fait écho à la discussion précédente. Il est tout de même intéressant de conserver ces leviers matériels et dans le temps. Je ne reviens pas sur le sujet des baux qui a été évoqué. Toutefois, nous pourrions y revenir dans le futur.

Pour conclure, l'esprit vers lequel nous nous dirigeons dès le mois de septembre sera celui d'une aide directe à plus ou moins potentiellement 200 commerçants éligibles. Il reste à affiner les modalités d'éligibilité et d'attribution qui sont complexes et qui doivent être très rigoureuses sur le plan juridique puisque les Villes et les collectivités qui se sont précipitées dans un premier temps, à juste titre, et avec de bonnes intentions, se retrouvent aujourd'hui parfois dans des situations juridiques compliquées parce que leurs modalités d'éligibilité aux aides directes n'ont pas été suffisamment construites juridiquement. Merci M. le Maire, mes chers collègues.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est vrai. Nous travaillons en permanence là-dessus avec l'Association des commerçants, la Fédération du commerce de Villeneuve. Cela va vite. Il est vrai que nous n'avons pas délibéré pour les gratuités. De fait, nous l'avons établie. Nous n'allons pas revenir dessus. Ce sont des choses que nous pouvons faire. Je regardais la ville les jours où il ne pleut pas. Prenez différents quartiers, y compris à Annappes avec la maison commune, il n'y a jamais eu de terrasses. Cela a donné l'idée d'en faire. Ce n'est pas tellement l'argent qui n'est pas à dépenser. À côté de la baraque à frites qui est entre le tramway et l'hôtel de ville, ils m'ont envoyé un mail pour me demander s'ils pouvaient faire une terrasse. Je n'ai effectivement pas attendu une délibération. Le temps des décideurs de papier, comme je les appelle

parfois, et le temps des gens qui ont besoin de cela pour manger car ils n'ont rien eu, n'est pas le même. Il y a des moments où il faut un peu forcer la machine car, pour eux, c'est important. J'en profite pour le dire : il faudrait remettre du vernis sur leur baraque. Souvent, les technocrates nous disent pourquoi rénover cette baraque qui est là puisque, dans le projet Grand-Angle, elle doit disparaître. Ah oui ! Mais en attendant, il faut bien que cela soit attractif et que les gens y vivent. Nous allons dépenser quelques milliers d'euros pour la relooker ; nous n'allons pas refaire toutes les boiseries. Pour le commerçant qui est là, en termes d'attractivité, c'est important.

Est-ce que nous sommes tous d'accord ?

Romain LECLERCQ, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Nous avons juste une question. Nous souhaiterions avoir la liste des commerces qui bénéficient d'un local municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

Il y en a un ou deux, je crois, mais nous vous donnerons la liste. Il y en a plus de la MEL. Il faut voir que dans la ville, en général, nous n'en avons pas. Au Pont-de-Bois, place Léon-Blum, nous avons, un jour, acheté un local. Nous l'avons préempté car nous savions qui était derrière l'acquisition. C'est un cabinet paramédical qui va s'y installer. Il nous l'achète. Il y a beaucoup de travaux donc nous préférons le vendre car c'est lui qui fera les travaux pour lui. Toutefois, nous aurions pu le louer. Le reste, c'est essentiellement sur la Chaussée de l'Hôtel de Ville. Nous devons en avoir deux : le Pot'j et la pizzeria. De plus, nous en avons un, l'En'K, rue du Pavé bleu. Concernant les autres soit les gens les ont déjà achetés, soit ils sont locataires de la MEL.

Romain LECLERCQ, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Encore une fois : n'hésitez pas à poser des questions même en dehors du Conseil. Ce sont des informations. Cela aide ensuite à la réflexion générale.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Bonjour. Juste une petite intervention sur cette délibération. Face à la crise sanitaire et économique que nous sommes en train de vivre, notre groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq s'était engagé dans des mesures d'urgence à soutenir les commerces de proximité via des mesures d'exonérations pendant un an. Notre groupe votera forcément pour cette délibération mais regrette que la durée ne soit que de neuf mois.

Gérard CAUDRON, Maire

Là encore, on ne peut pas demander au Maire de ne pas décider tout seul et ensuite

écarter le Conseil. Je dis qu'à l'issue de cette période, il y aura un débat. Moi, à titre personnel, je pense qu'entre ce que cela peut apporter, y compris en termes de vie de quartier, de vie sociétale, d'avoir des commerces et activités et le loyer que nous en tirons, il n'y a pas photo. Il s'agit d'une mesure d'urgence que j'ai prise hors Conseil donc, le Conseil délibérera. C'est Lionel BAPTISTE, en tant qu'Adjoint, qui aura tous ces secteurs, qui travaillera avec les élus. C'est lui qui nous fera le rapport.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Juste un élément de réponse, Mme SALANON : il faut que vous sachiez que, par exemple, chez les commerçants de marché, nous n'en avons qu'un – un non alimentaire – qui est Villeneuvois. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Nous savons que les difficultés économiques vont être terribles en termes de trésorerie principalement chez nos commerçants sédentaires villeneuvois. Je n'ai pas voulu m'étaler tout à l'heure parce que le temps nous est compté. Toutefois, je voudrais redire clairement ici qu'il me semble tout de même que notre Association de commerçants a très bien travaillé, comme toujours d'ailleurs depuis des années, en lien direct avec les services ; et, je ne le dis pas par flagornerie. Elle m'a rappelé, dans une petite note qui nous a été produite et que j'ai transmise au Maire, une demande de prédiagnostic de la situation villeneuvoise. À ce jour, la Région ne nous communique pas les chiffres que nous lui avons demandés, peut-être va-t-elle le faire dans les jours ou dans les semaines qui viennent. Puisque les aides aux très petites entreprises (TPE) et aux commerçants du plan État-Région sont connues de la Région, il nous semblait logique et nécessaire de demander ces chiffres.

Pour répondre à votre remarque, Monsieur le ministre LEMAIRE a fait de grands effets d'annonce et de grandes annonces. Celles-ci étaient légitimes car nous savons que beaucoup de commerces et d'entreprises vont être en très grande difficulté non pas, et c'est là le paradoxe, pour un déficit d'activité mais pour des problèmes de trésorerie. L'Association des commerçants villeneuvois nous dit aujourd'hui que ces grandes promesses ne sont, pour l'instant, pas tenues. Donc, sur ce sujet-là, dès lors que nous ne sommes pas sur des propriétés municipales, il me semble bien que ce serait à l'État de prendre toute sa part. Nous prendrons évidemment toute la nôtre pour nos commerçants villeneuvois dès le mois de septembre puisque nous préparons un montant significatif d'aides directes. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Il nous reste encore un certain nombre de choses. Si vous le voulez bien, nous passerons en dernier le compte administratif, l'affectation des résultats ainsi que l'autorisation de signer des marchés car pour les autres, cela peut aller rapidement.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Excusez-moi, M. le Maire, mais nous n'avons pas voté la délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui. Excusez-moi, je fatigue. Je mets au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons passer les autres délibérations puis Sylvain ESTAGER terminera avec tous les aspects financiers.

XIII. SÉJOUR VACANCES FAMILLES 2020

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez une délibération qui porte sur les séjours vacances familles 2020 ; fixation de la participation des familles. Vous savez que nous avons hésité longuement sur les centres de vacances avec la crise sanitaire, les impératifs. Chaque année, à la Maison des Genêts, des familles autofinancent pour partie un séjour à Rémuzat. Il faut fixer les tarifs qui sont en fonction des revenus.

Après avoir décidé de supprimer toutes les colonies de vacances, nous avons finalement maintenu celles qui se font sur terrains villeneuvois : en juillet et en août à Habère-Poche, puisque cela nous appartient, et à Rémuzat. Là, nous avons plus de souplesse si nous avons besoin d'étendre, mettre plus de jeunes, de tentes, ou de réduire ou d'en supprimer que lorsque nous réservons dans un équipement privé où ils ont besoin de savoir à l'avance. Comme il y a aussi ces familles qui vont à Rémuzat dans les tentes des séjours de jeunes – en dehors, bien sûr, du moment où les jeunes s'y trouvent –, c'est pour cette raison que cette délibération arrive maintenant. Nous avons pris les inscriptions et ils sont pleins.

Concernant les inscriptions dans les centres de loisirs, cela n'a pas été simple et c'est pour cette raison aussi que j'ai eu une grève l'avant-veille devant l'hôtel de ville de certains et certaines. Au départ, on me disait qu'on pouvait offrir sur la Ville 400 places pour des centres de loisirs sans hébergement. Nous sommes au total à 1 500 et tous sont quasiment pleins. Pour les quatre séjours dans les centres de vacances, il reste encore quelques places mais ils sont quasiment pleins aussi. À partir de là, les Genêts, qui étaient en stand-by parce que si nous n'y allions pas, il n'y aurait pas eu de tentes ce qui compliquait tout, iront aussi.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. SORTIES PÉDAGOGIQUES ET FAMILIALES ORGANISÉES PAR LA MAISON DES GENETS ET LA MAISON DE QUARTIER JACQUES-BREL – PARTICIPATION DES FAMILLES

Gérard CAUDRON, Maire

Sorties familiales durant la période du mois de juillet 2020 ; fixation de tarifs.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au maire (hors micro)

Il y a Jacques-Brel et la Maison des Genêts.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela fait partie des opérations que nous montons depuis des années avec des équipements pour que des familles qui ne peuvent pas prendre de vacances puissent avoir tout de même soit des sorties, soit des vacances. Il faut donc des tarifs qui ne soient pas élevés, comme vous pouvez le voir.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

XVI. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez un tableau des effectifs. Il n'y a aucune création de poste. Il s'agit uniquement de départs. Toutefois, je le dis, lorsque nous voulons remplacer quelqu'un qui part, il faut nécessairement ouvrir plusieurs postes pour avoir le choix dans les candidatures. Marie-Christine HUGUET me disait qu'il n'y a rien que neuf postes ouverts pour la remplacer. Elle en vaut neuf ! Cela veut dire que dès que nous aurons trouvé quelqu'un pour la remplacer, les huit autres seront supprimés.

Il y a donc toujours une délibération qui crée des postes car nous ne pouvons mettre en recrutement que si les postes existent au niveau de la Préfecture. Nous avons parfois le cas. Nous sommes obligés de recommencer sur les finances parce que la personne qui correspondait le mieux au poste, ne correspondait pas à celui que nous avons créé. Nous risquons donc d'être retoqués. Il faut donc recommencer. Parfois, nous préférons élargir mais nous les supprimons ensuite. C'est là, la création d'un emploi permanent car nous avons un très bon directeur. Nous avons eu une très bonne candidature. Il s'agit d'un monsieur qui est en CDI. Il faut donc créer le poste. Toutefois, nous recommençons le jury. Ce n'est pas parce que nous l'avons choisi que nous créons le poste et que nous le prenons. Nous ne reconvoquerons pas tout le monde mais ceux qui avaient déjà été sélectionnés par le jury.

Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptées.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

XVII.AUTOMNE BLEU SAISON 2020 – TARIFS DES ACTIVITÉS

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez que tous les ans, en France, il y a une semaine bleue. À Villeneuve d'Ascq, depuis les années 2000, nous faisons un automne bleu qui dure deux mois. C'est vrai qu'avec l'état d'une crise sanitaire dont on ne sait pas où elle sera en octobre-novembre, nous l'avons réduit à 15 jours. Nous ne sommes donc pas sur une semaine mais sur 15 jours, avec à la fin un Forum des aînés à l'espace Concorde pour voir toutes les activités régionales possibles.

Pour ce qui des activités de la semaine bleue, la plupart sont gratuites mais quelques-unes ont un petit paiement et c'est pour cette raison que nous délibérons de quelques tarifications.

Claudine REGULSKI, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Pardon M. le Maire, nous avons une remarque à faire à ce propos. Notre Commune, dans le cadre de sa politique d'animation, propose aux Villeneuvois âgés de plus de 63 ans un large éventail d'activités. Soucieux de veiller à rompre l'isolement des aînés, notre Commune veut participer à leur bien-être. Nous approuvons ce choix. Toutefois, dans un souci de justice sociale, nous souhaiterions que la participation financière prévue pour l'ensemble de ces activités soit dégressive et assujettie au quotient familial des bénéficiaires. Cette procédure est d'ailleurs déjà mise en place pour d'autres services et activités proposés à l'ensemble des Villeneuvois.

Nous souhaiterions que les économies qui pourraient ainsi en résulter soient plus particulièrement affectées aux personnes âgées les plus démunies.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. Valérie QUESNE.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

C'est une réflexion que nous avons effectivement eue au cours du mandat précédent. Nous avons commencé à travailler sur le quotient de la même manière que pour les tarifs de crèche, de cantine. Cela est déjà en cours sur toutes les activités que nous proposons toute l'année sur les services et les activités organisés par la Maison des aînés.

Si vous regardez un petit peu, il ne s'agit là que d'une participation puisque 80 % des activités de l'automne bleu sont prises en charge par la Ville. C'est vraiment plutôt symbolique. Il est évident que si quelqu'un avait de grosses difficultés, nous

regarderions. Nous n'allons pas nous enrichir avec les coûts induits.

Claudine REGULSKI, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Nous trouvons que pour les personnes dont les revenus sont suffisants, un euro de participation, ce n'est vraiment pas suffisant.

Gérard CAUDRON, Maire

Savez-vous de quand date cette semaine bleue et comment elle s'appelait ? Elle date de 1951. Elle avait été créée par le ministre de la Santé publique et de la Population. Cela s'appelait la journée des vieillards. C'est un vieillard qui vous le dit. Nous allons dans cette voie mais nous y travaillons. C'est le prochain mandat qui va affiner tout cela.

Le quotient familial, ce n'est pas si simple. Il ne suffit pas de le décider. Comment on le calcule ? Qu'est-ce que l'on rentre dedans ? Par exemple, pour une crèche, c'est « facile ». Enfin, facile... Les familles ont changé. Quand les parents sont divorcés, qu'est-ce que l'on prend ? Qu'est-ce que l'on ne prend pas ? S'ils sont séparés, c'est encore pire. Ou ils habitent ou ils n'habitent pas. Pour les aînés avec leurs petits-enfants et tout cela, c'est un petit peu compliqué. Pour les retraites, cela dépendra si M. MACRON et ses amis remettent en route leur réforme. Cependant, il est vrai que notre ligne est celle-là. La plupart de nos tarifs sont comme cela. Toutefois, sur les aînés, c'est plus compliqué et il nous faut un peu plus de temps.

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire

Je crois que nos collègues de l'opposition suggéraient d'augmenter les tarifs pour les gens qui ont de l'argent et je pense que c'est une mauvaise idée car ce sont des moments de rencontre, de mixité sociale et les 2 000 € économisés par la Ville iraient contre le principe de réinsertion des personnes âgées. J'ai peut-être mal compris ma collègue de bout de table mais, je pense que suggérer de renchérir les tarifs pour les personnes ayant des moyens.

Claudine REGULSKI, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Une autre répartition, en fait, parce que si les personnes les plus démunies payaient moins, il faudrait forcément que les autres payent un peu plus.

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire

Et donc, je m'y oppose.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est pour cette raison que c'est un débat. Vous savez, le quotient familial, c'est une chose. Le problème, c'est qui le prend en charge : est-ce que ce sont les moins pauvres ou les plus aisés ? Auquel cas, vous risquez de provoquer des ghettoïisations. Est-ce que c'est la Mairie ? Auquel cas, il faudra le financer par quelque chose. C'est pour cette raison qu'il faut regarder cela de plus près. Nous

avons déjà bien avancé. Vous le verrez. Relisez tous les PV sur les cantines et tout cela, ce n'est déjà pas simple en multipliant le nombre de tranches car il y a les effets de seuil aussi. Là, nous sommes sur des activités et des sommes qui ne sont tout de même pas conséquentes. Donc, pour cette semaine bleue particulière, nous en restons là mais c'est en débat.

Nous avons même prévu dans notre programme de faire un office municipal des aînés pour pouvoir avoir des discussions collégiales avec toutes les structures qui s'occupent d'aînés.

Sur ces tarifs, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des exprimés.

XVIII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES ŒUVRANT AUX LOISIRS DES AÎNÉS VILLENEUVOIS (ABLAV)

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai encore une délibération : l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association des bénévoles (ABLAV). Il s'agit de 1 400 €. À la Maison des aînés, ce sont des bénévoles qui encadrent les activités des aînés sauf qu'ils ont besoin d'être assurés. Nous n'allons tout de même pas leur faire payer les frais d'assurance. Comme nous ne pouvons pas prendre des assurances pour ces bénévoles, il faut faire une association qui paiera les assurances. C'est très simple. Cela fait 1 400 €.

Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous pouvons en arriver maintenant à Sylvain ESTAGER.

Intervention hors micro.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous ferons les décidons après. En revanche, il faut faire le mandat spécial.

XIX. MANDAT SPÉCIAL – VISITE DES CENTRES DE VACANCES D'HABERE POCHE ET DE REMUZAT

Gérard CAUDRON, Maire

Comme chaque année, nous avons des centres de vacances. Moi-même, depuis 44 ans, je passe un jour dans chaque mais il faut un mandat spécial ; c'est la loi. Farid OUKAID y va aussi tous les ans. Avant, il y avait aussi Daniel DUBOIS mais, il n'y est plus. C'est donc pour avoir un mandat spécial pour aller en août à Habère-Poche et à Rémuzat qui sont, je le rappelle, deux propriétés municipales. Après, nous donnons nos fiches de frais et c'est, bien entendu, vérifié. C'est le côté un peu bizarre de la loi en la matière puisque ce sont des animateurs municipaux, des enfants villeneuvois, dans des équipements municipaux et le Maire ou un adjoint a besoin d'un mandat spécial pour aller les voir.

Là, c'est trop court mais les autres années, je suggère à tous les élus que cela intéresse d'en demander car c'est tout de même bien d'aller voir au moins une fois sur place là où la Ville a des équipements. Nous n'en avons pas beaucoup. Nous en avons deux : il s'agit d'un chalet avec un terrain à Habère-Poche qui est en Haute-Savoie près de Bellevaux et de Hirmentaz où on peut aussi aller l'hiver même si c'est de la moyenne montagne.

Nous avons également une propriété historique, puisque achetée dans les années 70, à Rémuzat. Il s'agit d'une ancienne ferme avec de très grands terrains où tous les Villeneuvois, à un moment donné, passent soit comme enfants, soit comme jeunes, soit comme parents. Malheureusement, cette propriété n'est plus très attractive car les gens préfèrent aller dans un camping où il y a une piscine et de la chair fraîche, ce qu'il n'y a pas à Rémuzat.

Il s'agit d'un des dossiers sur lequel il faut que nous rediscutions collectivement : que faisons-nous de ces deux propriétés ? Quelles activités nouvelles pouvons-nous y créer ? Toutes les idées sont les bienvenues. Habère-Poche est plus attractif que Rémuzat. C'est pour cette raison que nous y envoyons les familles. Un équipement comme Rémuzat accueillera cette année 25 jeunes en juillet et 25 jeunes en août et puis, une vingtaine de membres de familles. Cela va faire 70 personnes pour un équipement, sur une année. Toutefois, je ne me vois pas supprimer Rémuzat car cela fait partie des gènes. De plus, personne ne l'achèterait. Vous avez un chemin de 900 m où les bus ne peuvent pas monter et où tous les ans, il faut remettre des cailloux à cause des orages.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Encore une fois, ceux et celles qui ont besoin, dans les années qui viennent, d'un mandat pour cela, OK. Il n'y a pas de majorité ni d'opposition. Comme je l'ai dit, nous sommes tous des élus à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

XX. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS PUBLICS

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain ESTAGER, les finances. Normalement, je ne dois partir qu'au moment du vote mais j'en profite toujours pour sortir.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

M. le Maire, avant de présenter le CA, il y a tout de même l'autorisation de signer les marchés publics. Nous avons deux lots à passer suite à la CAO qui s'est tenue la semaine dernière. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Il s'agit des achats de fournitures scolaires.

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

J'ai une intervention assez rapide à faire là-dessus.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez-y.

Fabien DELECROIX, groupe Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci. Simplement pour rappeler que la crise sanitaire a porté préjudice, malheureusement aussi, au monde de la culture et notamment aux librairies indépendantes. Nous avons la chance d'en compter dans notre ville et aux alentours. Pour leur vitalité économique mais aussi pour ce qu'elles incarnent comme rôle de passeur de culture de proximité, il est regrettable qu'elles ne fournissent pas les manuels scolaires de nos écoles. Nous déplorons que le fonctionnement des appels d'offres les défavorise, en outre que ces ouvrages soient en dehors du cadre des lois sur le prix unique des livres.

Pour ces raisons, nous proposons de chercher des solutions ouvrant davantage l'accès à ce marché pour ces structures. Plus largement, nous appelons dès à présent à une intégration pleine et volontariste de critères de responsabilité sociale et écologique dans la commande publique et c'est notamment sur ce type de politique structurante que l'on pourra juger de l'engagement de notre municipalité fasse aux dangers de notre époque. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il faut que les enjeux économiques et sociaux soient retranscrits un petit peu partout et notamment sur ce niveau-là. Nous espérons que nous pourrons y travailler ensemble.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bien évidemment et nous y avons déjà lourdement travaillé. Lionel BAPTISTE vous en parlera mieux que moi mais vous savez déjà qu'une librairie indépendante de Roubaix s'est installée sur Ascq. Nous l'avons accompagnée du mieux que nous

pouvions le faire. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que malheureusement, les règles des marchés publics sont très désavantageuses pour les petits ; cela renforce les puissants, cela renforce les forts.

Vous évoquez les cadres que nous pourrions passer, par exemple, au niveau des cahiers des charges sur l'importance de la logique environnementale. On pourrait effectivement dire aux commerces de proximité de mettre davantage de bien-être par rapport à cela et moins de bilan carbone, mais en réalité, c'est tout l'inverse. Je le dis de façon très transparente et c'est presque limite juridiquement : nous ne cessons de chercher comment aider au maximum la librairie du Kiosque, comment aider les Lisières qui se sont installées. Régulièrement, elles ne peuvent pas répondre. Pour la commande des manuels, nous serions ravis de passer par eux. Mais, elles ont de gros problèmes de stockage et d'approvisionnement pour, par exemple, disséminer au sein des écoles. Nous essayons au maximum de trouver. Nous avons fractionné des lots. Il y en a d'ailleurs qui ont été attribués. Nous le faisons de la façon la plus fine possible mais malheureusement... Lionel BAPTISTE pourra en parler.

Au début du mandat, nous nous étions posé la question. Il y avait des critères. Attention, nous ne sommes pas souverains sur tous les critères, il faut que le marché public soit passé de façon transparente. Il y avait des critères qui imposaient, par exemple, de donner des points en fonction de l'importance des catalogues, l'importance de la capacité à commander n'importe quel ouvrage. Il est évident que le petit libraire indépendant a énormément de mal à s'aligner sur les puissants. C'est une évidence. À l'époque, j'avais suivi ce dossier quand j'étais conseiller régional. Nous avons créé un plan de soutien aux librairies indépendantes. L'action régionale avait consisté à mutualiser sous une forme de coopérative les librairies indépendantes de façon à ce qu'elles puissent avoir un catalogue commun dans lequel elles pouvaient piocher simplement pour pouvoir répondre aux appels d'offres. Il est évident que lorsqu'un gros débarque, il a une dotation qui est pléthorique par rapport au petit qui, lui, travaille avec des librairies et des éditeurs parfois très modestes. Il faut donc faire attention à cela.

Nous sommes tout à fait d'accord sur l'objectif. Tout à fait d'accord. Maintenant, vous verrez dans la CAO que nous sommes malheureusement confrontés à des règles pour les marchés – je le dis sans problème – qui sont ce qu'elles sont. Si vous le voulez, nous ferons des groupes de travail.

Gérard CAUDRON, Maire

Je voudrais rajouter que les règles extrêmement strictes de marchés publics sont faites pour éviter le copinage en particulier politique. Toutefois, le résultat c'est que cela nous barre les choses. Une année, pour la restauration scolaire, nous avons une entreprise régionale, la Régionale de restauration, et c'est Sodexo qui avait gagné. Quand j'avais vu arriver cela, j'avais dit à la commission que ce n'était pas possible et le représentant de l'État m'avait répondu, Monsieur, si vous ne choisissez pas, vous serez poursuivi et vous irez en prison. Résultat, nous avons eu des grèves non seulement de restaurations scolaires, de parents et d'enfants, mais aussi dans nos résidences d'aînés. Heureusement, nous avons toujours la possibilité au bout

d'un an, sans raison, de rouvrir le marché. Cela n'a donc duré qu'un an. C'était d'ailleurs aussi une année électorale où j'étais candidat. Cela ne m'a pas non plus facilité les choses.

Là, nous avons le même problème pour nos centres de vacances : nous avons un centre de vacances qui fonctionnait très bien à Bellevaux en Haute-Savoie. Il y a eu un appel d'offres. Il était quelques euros plus cher au prix de journée (un ou deux ou trois) que le suivant donc, nous avons été obligés de prendre congé, ce qui ne leur a pas beaucoup plu. Nous avons pris une structure que je suis allé visiter pendant les vacances. J'ai vu qu'elle était hors de tout. Elle donnait sur la rue, à côté de La Chapelle-d'Abondance. Nous avons annulé. Nous avons relancé l'appel d'offres un an après. Bellevaux avait trouvé un nouveau client et n'avait donc pas postulé. Le seul que nous avons gagné nous coûte plusieurs dizaines d'euros de plus que ce que nous avions initialement à Bellevaux.

Donc, dans les procédures de marchés publics, les règles à fixer pour faire rentrer dans nos choix la proximité, le bio et tout cela, sont souvent contradictoires avec les choix que nous pouvons faire. Nous parlions tout à l'heure des pouvoirs du Maire. Dans ces cas-là, c'est lui qui est le seul responsable s'il y a un problème quelconque. Là encore, nous sommes en réflexion permanente.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

En complément, je vais illustrer ce que je vous disais sur le fractionnement que nous avons mis en œuvre. Les services m'ont passé un petit post-it ; je considère donc que je peux le dire. Nous avons, par exemple, créé un marché spécifique sur les livres non scolaires afin qu'ils puissent y répondre. Selon les critères établis, nous avons pu le faire passer ainsi. Je vous invite à aller voir les Lisières et ils vous diront tout le bien qu'ils pensent de Lionel BAPTISTE qui veut peut-être dire un mot.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Je suis très content de savoir que les Lisières pensent beaucoup de bien de moi. Il se trouve simplement que c'est mon métier.

Gérard CAUDRON, Maire

Je n'ai pas encore signé de délégation pour Lionel BAPTISTE !

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Je voulais apporter une précision technique. Comme vient de l'évoquer Sylvain, l'intention de soutien est très claire et les deux libraires indépendants de la ville reconnaissent tout le soutien du Maire et de la municipalité dans leurs projets et pas seulement à l'installation. Simplement, dans la CAO, les livres scolaires font l'objet d'une loi distincte dans les appels d'offres des livres non scolaires. Les livres non scolaires font l'objet d'une possibilité de remise des revendeurs de 9 % là où les livres scolaires ne connaissent pas de barème prévu par l'État, si bien que ce sont les adjudicataires et les gros intervenants de ce marché qui se positionnent sur ces marchés. Les deux indépendants de Villeneuve d'Ascq ne sont pas demandeurs

d'aller sur ce marché car c'est compliqué, c'est chronophage, il faut une logistique propre.

Comme l'a dit Sylvain ESTAGER, nous les soutenons, nous les aidons, nous les accompagnons sur l'autre partie achat, qui est celle des livres non scolaires. Il n'y a pas que cela. Il y a évidemment tout l'environnement commercial qui a été pris en compte. Toutefois, cela serait trop long et nous risquerions de finir un petit peu tard. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Je le dis à ceux qui sont proches des princes qui nous gouvernent ou qui voudraient nous gouverner ou qui nous ont gouvernés – il y a toutes les catégories –, que les communes et les Maires, même si ça m'énerve lorsque l'on polarise toujours sur eux car j'ai souvent moins de pouvoirs que mon administration et que certains de mes Adjoints, ont plutôt bien géré, toutes étiquettes confondues, la crise sanitaire. C'est bien. Félicitations. Nous n'avons pas encore la même médaille en chocolat que les soignants mais cela devrait venir. Non. Nous, nous voulons de la décentralisation, mais nous voulons les moyens de la décentralisation c'est-à-dire qu'en matière d'urbanisme, nous voulons des lois d'urbanisme qui nous permettent de prendre des décisions, qu'en matière de marchés, que l'on contrôle un maximum – et je peux vous dire que les Chambres des comptes le font pour éviter les déviances ou les malversations ou les copinages – d'accord mais qu'on nous laisse des marges de choix pour prendre en compte tous les enjeux. Or, actuellement, nous avons un mal d'encre avec les cahiers des charges et lorsque nous avons des recours devant le tribunal administratif, ils ne sont pas souvent favorables aux élus locaux ; il faut dire les choses comme elles sont.

Je mets aux voix. Avis contraire ? Abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je peux y aller ? Je vais aller manger. Je vais tout de même remonter après. N'oubliez pas qu'il y a un buffet prévu en bas. Je ne sais pas s'il y aura encore quelqu'un pour le déguster.

Maryvonne GIRARD prend la présidence de la séance.

XXI. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vais essayer d'être assez court dans l'exposé. Je dois juste, d'un point de vue formel, évoquer le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019 avant la présentation du compte administratif (CA). Je vous propose, si vous avez des questions dessus, de les passer en bloc au niveau de vos interventions car cela permettra de concentrer le propos.

Je vais vous présenter le compte administratif pour l'année 2019. Je précise tout de suite que vous avez un document qui est une nouvelle fois nourri et qui est la dernière œuvre de Denis TRINEL. Un diaporama va vous être présenté et je remercie Jean-Baptiste LEGRAND de l'avoir conçu.

Un compte administratif, en début de mandat, c'est toujours particulier puisque je vous rappelle qu'il s'agit de rendre compte de l'exercice comptable de l'année écoulée en l'occurrence l'année 2019. C'est le premier compte administratif de ce mandat. D'ordinaire, nous avons une latence entre l'installation et l'exposé de ce compte administratif. Là, nous allons essayer de condenser les choses parce qu'il serait un peu incongru ou anachronique de redire en détail quels sont les objectifs qui étaient les nôtres, comment ils ont été tenus et comment cela se traduit d'un point de vue comptable. Je vais essayer de condenser l'essentiel parce que, finalement, ce qui nous importe c'est d'essayer de connaître quels sont les ressorts, quels sont les leviers, quelle est la situation comptable et financière de la Ville au moment où nous démarrons ce mandat. Je vais essayer d'être le plus clair possible.

Je ne ferai pas, contrairement à d'habitude, de présentation politique qui illustre ces résultats ; je remettrai cela au budget supplémentaire. Comme je vous l'ai dit, il s'agit tout d'abord d'une situation un peu paradoxale de présenter un CA au moment de l'installation du Conseil et puis, l'heure est tardive. Je vais donc essayer d'aller au plus vite. La présentation se fera de façon classique par section. Nous allons d'abord voir la section de fonctionnement puis la section d'investissement. Nous avons pris l'habitude de présenter les grandes masses dès le début, pour que chacun s'approprie pleinement les enjeux et les volumes financiers, avant ensuite d'expliciter un peu les choses en détail.

➤ **Les grandes masses**

▪ *La section de fonctionnement*

Vous avez à intégrer le delta qui existe entre les recettes et dépenses. Vous avez 99 millions de recettes de fonctionnement. Nous en avons dépensé 92 millions. Cela vous donne un différentiel de 7 millions pour l'exercice 2019 auquel nous allons rajouter 15 millions de résultats cumulés antérieurs pour les années précédentes et auxquels nous allons soustraire 11 millions qui sont affectés à l'investissement. Cela veut dire que le résultat de clôture global de cette section de fonctionnement s'élève à 11 millions pour l'année 2019.

Retenez ce chiffre de 11 millions puisque c'est celui qui va être repris après les grandes masses de la section d'investissement.

▪ *La section d'investissement*

Vous allez retrouver les grandes données : 31 millions de recettes, 41 millions de dépenses. Cela veut dire que nous avons peu ou prou, 8,5 millions à couvrir qui vont être atténués par 1,6 million de résultats cumulés antérieurs qui se reportent. Nous avons donc un déficit de 6,9 millions d'euros.

Vous faites le calcul : 11,1 millions de résultats de fonctionnement, 6,9 millions de déficit en investissement, cela nous donne un résultat disponible de 4 millions

d'euros. Il est important d'avoir cette masse. Je rappelle que nous ne présentons pas un budget en déséquilibre pour une commune. Nous avons un résultat de 4 millions d'euros ce qui est un bon résultat. Toutefois, cela se dégrade très vite si on ne fait pas attention.

Que faut-il retenir comme éléments majeurs de ce compte administratif ? D'abord, il ne faut pas oublier que nous avons eu des cadres très importants qui nous ont accompagnés pendant le mandat précédent et qui trouvent leur aboutissement avec ce CA de 2019. Je ne vais pas ici aborder la dimension opérationnelle, la déclinaison politique de ce que nous avons choisi de faire au cours du mandat précédent, mais je vais tout de même rappeler les contraintes qui ont été extrêmement fortes pour les mettre en perspective et surtout anticiper sur ce qui pourrait nous arriver au cours de ce mandat.

D'abord, l'année 2019 était la dernière où nous étions soumis à la contractualisation. Je rappelle la politique qui a été mise en œuvre par Emmanuel MACRON. Il y a d'abord eu le MACRON conseiller puis ministre sous François HOLLANDE qui avait demandé un effort très lourd aux collectivités puisque si vous traduisez cela à Villeneuve d'Ascq, nous avons perdu 6 millions d'euros de dotations dans le cadre de notre participation imposée au redressement des comptes publics. Mais MACRON conseiller et MACRON ministre s'était engagé, après que les collectivités ont été pressurées, à ce qu'elles puissent respirer : l'effort serait acté et nous aurions des marges.

La présidence MACRON nous a imposé la contractualisation, beaucoup plus habile dans la méthode puisqu'on ne baisse pas les dotations mais que l'on nous interdit de dépenser davantage, puisque nous avons eu à avoir une progression limitée et encadrée de nos dépenses de fonctionnement. Au niveau national, on avait annoncé par rapport à l'année de référence N, une limitation en N+1 de 1.2 puis en N+2 de 2.4 et on terminait à 3.6. Nous, notre augmentation a été limitée à 1.1, ce qui était encore plus contraignant. Nous n'allons pas discuter du différentiel avec la moyenne nationale. Toutefois, que disait l'État ? Vous ne pouvez pas dépenser plus. Si vous avez dépensé 100 en année N, l'année suivante, c'est maximum 101.1, sachant que le dispositif avait été présenté à un moment où l'inflation était très faible (0-0,5).

Or, précisément, lorsque la contractualisation s'est imposée, vous savez que nous avons eu une reprise de l'inflation (1.2, 1.4, 1.5). Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'à périmètre de politique identique, nous ne pouvions pas conserver ce périmètre de politique simplement si on intégrait les reports des effets de l'inflation sur nos dépenses.

La contractualisation, c'était quoi ? C'était vous signez un engagement à ne pas dépenser davantage, à maîtriser vos dépenses. Vous signez. Si vous ne signez pas et que vous dépassez ce à quoi vous avez droit comme dépenses, on prélèvera 100 % de votre dépassement sur les dotations de l'année suivante. Si vous signez le contrat, on ne prélèvera que 75 %. Nous n'avions que le choix entre la sévérité du bâton et le coup de bâton qui nous serait imposé. Nous avons signé ce contrat. Nous nous étions posé la question car nous ne voulions pas – et les ficelles étaient un peu grosses et parfaitement lisibles – être confrontés à une réalité et que le fait de ne pas

signer soit interprété comme une incapacité à s'engager dans la maîtrise des dépenses. Nous avons signé en expliquant la chose, évidemment. Beaucoup de collectivités étaient dans la même situation que nous et beaucoup le sont encore aujourd'hui.

Il n'est pas impossible que, profitant du contexte et de la dégradation des comptes publics à l'échelle nationale, nous soyons à nouveau confrontés à une recette, à une méthode de cet ordre qui serait imposée par le gouvernement. Je pense que si d'aventure, on nous remettait trois ans de contractualisation, je défendrai l'idée et je pense qu'il y aurait une levée de boucliers des collectivités dans le pays pour dire que nous refusons de signer. Restons souverains sur notre capacité à dépenser. Il ne faut tout de même pas oublier que ce système-là faisait que même si nous avions une donation, un mécène qui œuvre pour la collectivité et qui nous donne un financement à dépenser dans tel domaine, nous n'avons pas le droit de le faire. Toute dépense supplémentaire qui aurait été enregistrée, peu importe son financement, nous n'avons pas le droit de la faire, car on dépassait.

Je rappelle les données. Vous avez ici sur une diapositive quelque chose qui synthétise : la contractualisation et les objectifs que l'État nous a imposés ont évidemment été tenus non pas parce que nous avons signé mais parce que nous tenons ces objectifs depuis 10 ans. La contractualisation et les objectifs de maîtrise des dépenses n'ont pas été un élément nouveau à Villeneuve d'Ascq. Je précise les choses parce que trois ans de baisse de dotations et trois ans de contractualisation, cela veut dire que les collectivités comme la nôtre – je fais le constat – ont été pressurées. Quand on engage un mandat, après un mandat au cours duquel on nous a imposé de telles restrictions, les marges de manœuvre sur l'organisation générale des services, sur le personnel, par exemple, sont évidemment beaucoup plus minces voire quasi inexistantes. C'est un élément très important à avoir en tête.

Autre élément important de ce compte administratif qui correspond finalement à la stratégie qui était la nôtre : un investissement qui est monté en puissance pendant le mandat avec un objectif qui avait été posé qui était de réaliser plus de 100 millions d'investissement sur le mandat. Cela faisait une moyenne de 16,5 millions par an. Nous l'avons largement dépassé. Nous sommes montés en puissance avec un phasage d'investissement qui se concentre sur la période allant de 2018 jusqu'à 2023. Sur la diapositive, vous voyez que nos dépenses d'équipement en investissement augmentent.

Je rappelle les principes de notre stratégie de manière très sommaire : nous ne touchons pas à l'importance du service public à Villeneuve d'Ascq, Ville à très haut niveau de service public. Ce n'est pas une variable d'ajustement. Nous essayons de faire un maximum d'économies en appliquant une rigueur de gestion mais en ayant, bien évidemment, le refus de l'austérité. Nous augmentons ainsi l'autofinancement. Cet autofinancement consolidé nous permet d'adosser dessus un recours à l'emprunt parce que la Ville est très peu endettée. Je ne reprends pas ce que j'ai exposé tout à l'heure en réponse à votre amendement sur l'importance de la dette. La bonne dette, cela existe pour investir. Vive la dette lorsque l'on peut la prendre de façon souveraine et si on peut l'étaler et la lisser dans le temps, c'est encore plus

efficace. J'en reparlerai lorsque je présenterai la situation de l'emprunt pour la Ville.

Sur la diapositive suivante, nous vous rappelons les différents éléments :

- il n'y a pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale depuis 14 ans. J'en dirai un mot tout à l'heure ;
- un autofinancement qui a été consolidé. Je rappelle qu'il a été doublé voire multiplié par 2,5 par rapport à 2008. C'est un travail long qui a été fait pendant 10 ans. Nous aurions pu douter de la chose. À un moment, quand vous avez un autofinancement qui double par rapport à la situation de départ, vous pouvez dire que c'est du conjoncturel. Vous avez serré les dépenses à un moment sur une ou deux années, donc votre autofinancement augmente mais quid de l'atterrissage ? En réalité, lorsque vous avez un autofinancement qui est consolidé à ce niveau pendant plus de 10 ans, cela veut dire que vous avez de façon structurelle une capacité et une rigueur de gestion qui vous dégagent quelques marges de manœuvre. Le CA 2019 le confirme ;
- le montant d'emprunt reste à un niveau faible. Je le passe très vite car je l'exposerai juste après l'analyse fine des différentes sections.

Nous allons détailler ces différents points.

➤ **La section de fonctionnement**

Une diapositive vous montre l'évolution des recettes réelles de fonctionnement hors cessions. Nous avons un taux de réalisation, comme vous avez dû le lire dans le livret, supérieur à 100 %. Je l'explique pour être bien clair, ce n'est pas très compliqué. Comment pouvons-nous réaliser plus de 100 % ? Nous sommes toujours prudents dans nos anticipations de recettes. Nous préférons être prudents et si nous avons un peu plus et que cela nous donne un peu de marges de manœuvre, tant mieux. Je pense que nous reconduirons la même méthode pendant tout le mandat. Cela évite de se faire piéger si nous avons de mauvaises surprises.

Regardez la diapositive qui est présentée : l'évolution des recettes est quasi nulle sur une séquence longue. Ici, nous sommes sur une stabilisation pour l'année 2019. Je vais détailler cela sommairement.

- Les recettes liées aux services et aux domaines. Elles représentent un petit 6 millions d'euros soit à peu près 5 à 6 % de nos recettes. Elles sont stables pour deux raisons : tout d'abord parce que nous n'avons pas supprimé de service, donc les encaissements restent identiques et nous n'avons pas augmenté les tarifs de ces services. Les tarifs n'ayant pas été augmentés, les services ayant été maintenus, vous avez des recettes qui sont stabilisées. Je n'ai pas davantage de choses à vous exposer ;
- Les impôts et les taxes : 65,6 millions de recettes. Il est intéressant d'avoir en tête la donnée qui figure ici sur la diapositive : 63,1 millions à l'euro constant. Il ne faut pas oublier ce que je disais tout à l'heure sur la contractualisation : l'inflation est repartie à la hausse depuis deux ans de façon significative et il y

a évidemment des conséquences sur nos marges de manœuvre par rapport à cela. Cette légère augmentation est liée à l'effet base locative sur le produit fiscal. Je rappelle que quand nos volumes de produits fiscaux augmentent cela est lié, depuis 14 ans, à deux paramètres qui jouent sur la base locative : l'élargissement de l'assiette (il y a davantage de gens qui paient l'impôt) et la revalorisation légale par l'État (on aligne sur l'inflation ces bases locatives avec une année de décalage). Vous le savez peut-être, j'aime faire l'apologie de l'impôt pour ce qu'il est en lui-même et aussi en réaction au populisme et à la démagogie électoraliste qui fait croire qu'il faut baisser les impôts pour mieux gérer une Ville. L'impôt est un levier de solidarité. C'est la base fondamentale du pacte républicain et dans le triptyque républicain, la fraternité, la solidarité passe par la redistribution sociale donc par l'impôt ; je n'ai aucun problème avec cela. Évidemment, l'impôt se doit d'être intelligent, bien pensé, au bon moment, bien adapté. Je vous fais l'apologie de l'impôt. Vive l'impôt. Et, nous ne les avons pas augmentés à Villeneuve d'Ascq depuis 14 ans. Cela veut dire que nous avons gardé ce levier fiscal en réserve au cas où mais comme nous arrivons à tenir et que nous ne faisons pas dans le populisme ou la démagogie, nous arrivons à tenir les choses. Là aussi, les choses sont dites très clairement. Nous l'avons toujours affirmé : service public de grande qualité. Il ne sera jamais une variable d'ajustement. Plutôt que de désengager la Ville sur le service public, je préférerais vous proposer une augmentation d'impôts. Nous ne l'avons pas fait depuis 14 ans. Nous ne pouvons pas être plus transparents ;

- Les dotations. C'est la diapositive qui fait mal. Elles sont en baisse. Vous avez sur la diapositive, une échelle qui accentue la baisse mais elle est importante. En effet, j'évoquais les 6 millions que nous avons perdus. Imaginez que l'on démarre le mandat et que l'on nous dise que nous pouvons récupérer ce que nous avons perdu, nous démarrerions avec 6 millions de plus chaque année. Nous trouverions de quoi faire. Sur un mandat, nous récupérerions 36 millions d'euros. Ce serait pas mal. Nous vivons là sous la double dynamique que j'ai évoquée : baisse des dotations puis contractualisation MACRON. Cette année, sur les dotations, rien de véritablement significatif. Une augmentation de 311 000 € de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion (DSU) au sein de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). On nous dit parfois que notre DGF a baissé mais que nous avons reçu de la DSU. Le DSU n'a pas vocation à compenser une baisse de la DGF. Non. Il s'agit d'un dispositif spécifique, une dotation de solidarité urbaine qui va sur les territoires qui en ont le plus besoin du fait de leur fragilité sociale. Vous l'avez rappelé dans différentes interventions et dans différents éléments de la campagne, la fragilité sociale à Villeneuve d'Ascq est une réalité. Nous touchons un peu plus de DSU parce qu'à l'échelle nationale, il y a 90 millions d'euros supplémentaires dans l'enveloppe répartie. Toutefois, ces 300 000 € rapportés à la masse globale de nos recettes et de nos dépenses, ne rempliront pas les caisses ;
- Nous avons perdu sur les produits exceptionnels parce qu'en 2017 et en 2018

nous avons la quote-part de la dissolution de la SEM de la Haute-Borne qui avait été répartie. Là, nous n'avons plus cette rentrée d'argent exceptionnelle. Par définition, les produits exceptionnels sont exceptionnels. En 2019, il y a eu moins d'exceptionnels que les années précédentes. Je ne vais pas en dire davantage.

▪ *Les dépenses de fonctionnement*

Je vais, là aussi, faire une présentation globale avant de détailler deux ou trois petites choses.

Les dépenses de fonctionnement augmentent : 88,1 millions d'euros (+ 3,3 millions soit un petit 4 % d'augmentation). Attention, il y a un effet trompe-l'œil qui est signifiant. Comme vous avez dû le voir dans le dossier, nous avons appliqué les recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2018 qui nous a demandé de procéder à un jeu d'écriture assez complexe que nous avons tenu à expliciter dans le dossier de façon très claire. Nous sommes aujourd'hui obligés de créer des provisions, de les inscrire en dépenses puis de mettre éventuellement certaines recettes en parallèle. C'est quelque chose que préconise la Chambre régionale des comptes principalement pour les Communes qui ont des problèmes de gestion, qui n'ont pas de marge de manœuvre et qui se retrouvent piégées à un moment par un provisionnement qui n'est pas réalisé. Nous avons été obligés d'inscrire en dépenses un provisionnement, qui ne sera a priori pas décaissé, de 2,2 millions d'euros concernant la vente du terrain rue des Vétérans. Nous avons parlé de la construction du Centre social. C'est dans le montage. Il fallait anticiper un éventuel désengagement et il y avait des clauses résolutives au cas où la commande serait annulée. Quand nous avons vendu ce terrain, nous pouvions toujours annuler la commande. Nous étions obligés d'avoir cette vente qui soit provisionnée au cas où la commande serait annulée.

De façon encore plus explicative, nous avons un double jeu d'écriture qui pose problème dans ce compte administratif. Vous savez que la maîtrise d'œuvre sur l'école du Pont-de-Bois a été déficiente. Nous avons donc appliqué les pénalités. Nous avons été obligés d'inscrire la perception de ces pénalités (300 000 €) et en même temps d'inscrire des dépenses car nous savons très bien qu'en réalité, nous ne les percevrons pas puisque l'entreprise qui doit nous les verser pour les retards de chantier est liquidée. C'est cela le choc de simplification que l'on nous annonce. Ces recommandations nous conduisent à inscrire des recettes et des dépenses dont nous savons pertinemment qu'il ne s'agit que d'un jeu d'écriture.

Je vous rappelle que si vous mettez de côté ce jeu d'écriture, notamment par rapport à ces deux dossiers que je viens d'exposer, sur les 3,3 millions d'augmentation des dépenses annoncés, il n'y en a, en réalité, que 700 000 qui correspondent réellement à une augmentation de dépenses soit un petit 0,9 %.

Je vais vous détailler cela. Vous allez voir rapidement les choses.

- Les charges à caractère général : elles sont stables. Il y a une augmentation de 0,2 % sur un total d'un peu plus de 17 millions. Je vais très vite car l'heure est tardive. Nous avons une forte maîtrise de nos dépenses énergétiques, des

fluides. Je vous rappelle que ces dépenses énergétiques ont été réduites de plus de 30 % depuis maintenant presque 10 ans. Cette stratégie d'économie porte ses fruits et est vertueuse. Vous investissez dans l'isolation des bâtiments, dans les planchers, dans les plafonds, dans les chauffages, dans la rénovation de l'éclairage public, outre le fait que cet investissement participe d'un bilan carbone amélioré, il participe également à des économies ; ces économies vous permettent de diminuer les dépenses ; la diminution des dépenses vous permet d'augmenter l'autofinancement ; l'autofinancement vous permet d'aller sur de l'investissement et ainsi de suite. Vous êtes dans une logique vertueuse. Vous l'avez eu année après année au cours de ce mandat. Je vous rappelle que l'investissement dans l'urgence écologique, c'est social et c'est rentable. C'est quelque chose de véritablement efficient et nous en avons fait la démonstration ici sur des sujets très variés que vous découvrirez peut-être en CAO, pour ceux qui y siégeront, ou ici à mesure que nous continuerons à rénover nos installations de chauffage, l'isolation de nos bâtiments, des planchers, des murs, des toitures. Nous allons continuer et cela fait partie des objectifs forts du mandat comme vous l'avez compris ;

- Les charges de gestion courante : il s'agit d'un choix clair, politique, parfaitement assumé. Le soutien au monde associatif, le soutien aux structures d'action sociale comme le Centre communal d'action sociale (CCAS), n'est pas discutable. Nous sommes élus pour cela. Je l'ai dit, il ne s'agit pas d'une variable d'ajustement. Nous ne ferons pas d'économie sur le service public. Nous ne ferons pas d'économie sur le soutien au monde associatif quel que soit le domaine de cette association. Nous ne ferons pas d'économie sur le social. Donc, sans surprise, vous avez des volumes financiers et des dépenses qui restent au niveau où ils étaient. Les seules variables qu'il nous arrive d'avoir c'est éventuellement lorsqu'une association ne demande plus de subvention. Quand une association disparaît ou quand des sommes ne sont, par exemple, pas utilisées par le CCAS, nous ajustons. Toutefois, nous sommes sur des volumes conservés. L'objectif de ce mandat est très clair : ce sera de faire ainsi pendant les six ans à venir ;
- Les charges financières : il n'y a pas de diapositive toutefois, je vais en dire juste un mot. Elles continuent de diminuer comme vous l'avez vu dans le dossier. C'est ce que nous évoquions tout à l'heure lors de la discussion sur l'emprunt : nous passons notre temps à rediscuter les emprunts. Il n'y a pas de petites économies. Nous avons optimisé au maximum le contexte exceptionnel de recours à l'emprunt avec des taux historiquement bas. Les emprunts sont d'autant mieux renégociés que les finances sont maîtrisées. C'est exactement comme pour un ménage : si vous êtes solide, que vous avez de grosses ressources, si vous allez voir votre banquier, vous êtes plus à même de négocier des taux d'intérêt extrêmement bas. Si vous êtes lourdement endetté et que vous n'y arrivez pas, on vous met des crédits comme à Auchan qui vous coûtent 20 % de taux d'intérêt sur l'année et vous vous faites assassiner. Ici, je pense que nous avons été quasiment au bout du bout de la renégociation. Les charges financières ont donc continué à

diminuer. À ce sujet, je remercie et salue le travail qui a été fait par les services parce que nous avons une réactivité totale et une optimisation quasi parfaite du potentiel contextuel sur la renégociation des emprunts ;

- Les charges de personnel. C'est évidemment là-dessus que nous travaillons le plus parce qu'elles représentent entre 63 et 65 % de nos dépenses. Si vous voulez avoir une gestion rigoureuse, cela passe par la gestion du personnel. Nous sommes une Ville qui dépense davantage pour le personnel. Nous avons des charges de personnel élevées. Fortes dépenses car service public élevé. C'est simple, énormément de dépenses de personnel sont normées : les places en crèche ne se discutent pas, il faut X personnel pour X gamins accueillis. C'est la même chose pour les encadrements de colonies, les centres de vacances, etc. Il n'y a pas de jeu possible sur certains services dès lors que vous les rendez. Donc, fortes dépenses mais en même temps, forte maîtrise car il y a eu un effort de la collectivité que j'ai toujours salué lors du mandat précédent et que je rappelle ici. Sur le mandat précédent, les charges de personnel n'ont augmenté en moyenne que de 0,5 % par an. Cela veut dire que nous avons systématiquement interrogé, travaillé avec le personnel pour trouver une façon d'optimiser les choses, trouver des solutions pour dépenser moins. Nous arrivons au bout d'une démarche. Ça aussi, je le dis très clairement. Nous avons un personnel qui a un sens du service public assez remarquable, il y a une culture du territoire là-dessus, mais quand vous subissez les désengagements successifs de l'État, la pression des usagers, les habitudes des usagers, vous arrivez forcément à un moment au bout du bout. Je le dis depuis deux ans, nous ne sommes pas loin du bout du bout. Il faut dire les choses clairement. Je vous parlais du populisme fiscal qui fleurit généralement en période électorale, il y a le même populisme au niveau social quand on vous dit : nous, nous allons être très forts, nous allons réussir à baisser les charges de personnel mais rassurez-vous, nous n'allons pas toucher au service. Proposez-moi concrètement un contre-budget pour expliquer la chose. Je vais être très clair : le service public à Villeneuve d'Ascq est un patrimoine commun. C'est quelque chose qu'il faut sanctuariser. Nous n'y toucherons pas. Vous connaissez la formule : le service public est le patrimoine de ceux qui en sont dépourvus et nous y sommes attachés au plus haut point. Nous le défendrons au maximum. Je le dis clairement. C'est un patrimoine commun notamment pour les plus fragiles. Je répète aussi que c'est un bouclier. Nous l'avons vu véritablement dans la période qui nous a concernés. La capacité de résistance aux crises qu'elles soient financières, sociales et brutalement sanitaires passe par l'importance du personnel. Celui-ci a été exposé. Il est, comme tous les personnels qui font œuvre de service public dans la fonction publique hospitalière ou dans le personnel municipal, éprouvé. Il a ce sens du service public et nous n'avons eu de cesse de saluer la qualité de nos services, de nos agents et, une fois de plus, je les remercie. Nous en avons eu une illustration parfaite quand il s'est agi de se mobiliser au moment de la crise qui nous a tous frappés.

- *Bilan de la section de fonctionnement*

Sur la diapositive suivante, vous avez le delta entre les dépenses et recettes. Vous avez l'impression qu'il y a un resserrement mais je vous rappelle qu'il y a un effet trompe-l'œil là-dessus. Nous sommes sur un autofinancement qui reste à un niveau élevé (7,1 millions d'euros). Évidemment, cette diapositive illustre ce que je disais tout à l'heure. Nous ne l'avons pas fait remonter jusqu'à 2008 mais cela vous rappelle que le travail et la rigueur de gestion qui produisent un autofinancement à un niveau élevé sont devenus, à Villeneuve d'Ascq, une donnée structurelle.

Cela veut dire d'ailleurs qu'un autofinancement élevé, si vous voulez optimiser et aller sur un investissement massif avec un recours à l'emprunt, a vocation à être atténué puisque quand vous investissez, vous recourez à l'emprunt, vous reportez en dépenses de fonctionnement les intérêts payés dans l'année. Un autofinancement élevé vous donne des marges de manœuvre et nous aurons des respirations sans doute à venir pendant ce mandat en fonction des choix lourds d'investissement qui seront réalisés notamment au service des politiques que j'ai déjà évoqué.

Cela me permet de faire le lien avec l'investissement.

➤ **La section d'investissement**

Vous connaissez la séquence qui a été engagée au niveau des dépenses d'équipement. Dans tous les quartiers, dans tous les domaines, dans toute la ville, vous voyez des réaménagements, vous voyez des rénovations, vous voyez de l'optimisation, vous voyez une Ville qui bouge avec toute une série de politiques. Je vous ai dit que je ne les présenterai pas ici pour faire court car nous en reparlerons. Je prendrai des thématiques au niveau du budget supplémentaire (BS), ce qui sera beaucoup plus incarné. Ces présentations très chiffrées sont parfois un peu rébarbatives. Là, nous essayons de gagner un peu de temps. Cela va des Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) pour une Ville encore plus inclusive, cela va de la rénovation énergétique pour une Ville encore plus sobre et économe en énergie. Nous sommes sur une Ville qui reste sur ses fondamentaux : les services publics, l'action sociale, la transition et l'urgence écologique.

Il y a deux diapositives qui peuvent être commentées, mais je dirais qu'elles se suffisent à elles-mêmes. Pour 2019, les principales dépenses d'équipement touchent un peu à tous les domaines : sportif, culturel, les voiries, l'espace public, le patrimoine, évidemment les écoles et l'éducation. Ce sont à chaque fois des travaux de rénovation, d'optimisation, d'isolation. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je ne le ferai pas ici sinon nous terminerons à l'heure du goûter, ce qui serait un peu compliqué.

La diapositive par domaine me pose toujours un problème. Nous faisons le choix de la présenter mais vous comprenez bien, par exemple, que lorsque nous rénovons les installations de chauffage d'une salle de sport et que nous l'isolons, on peut se demander si cette dépense doit être affectée au sport dès lors que la salle de sport est occupée et utilisée par des scolaires, dès lors que ce sont des travaux qui relèvent exclusivement de l'isolation et de la sobriété énergétique. Est-ce qu'il faudrait le mettre dans le développement durable ? Cela fera partie des débats que nous aurons sur la question des budgets écologiques car il est très compliqué de

lister les choses et de les affecter de façon autoritaire. On peut écrire un peu tout et n'importe quoi en fonction de ce que l'on a envie de démontrer.

Je vous le dis en toute transparence : cette diapositive vous donne des ordres de grandeur. Françoise MARTIN nous coûte un bras avec l'enseignement. Toutefois, l'enseignement, ce n'est pas que l'enseignement car les écoles sont utilisées à plein d'autres choses. C'est la même chose pour le sport et les salles culturelles. Nous prenons soin d'illustrer à chaque fois les débats budgétaires par des incarnations pour que ces réalités prennent corps. Là, vous m'excuserez d'aller assez vite pour vous parler de la dette.

- La dette.

En 2019, l'encours de dette est stabilisé autour d'un volume qui, depuis les années 2010–2011, tourne autour de 40 millions d'euros. Que dire sur cette dette ? Vous le savez sans doute, nous avons une Ville qui est très peu endettée. Nous pourrions prendre une dizaine d'indicateurs ; j'en prends deux qui sont significatifs : l'encours de dette par habitant, le ratio de désendettement (le nombre d'années qu'il nous faut pour rembourser la moitié de la dette). Quels que soient les indicateurs, vous arrivez au même regard. Si vous comparez Villeneuve d'Ascq aux Villes de la même strate, nous sommes globalement deux fois moins endettés que la moyenne des Villes de la strate. Nous sommes une Ville peu à très peu endettée avec une dette qui est totalement saine. Il n'y a aucun emprunt toxique. Les toutes petites flexibilités que nous avons portent sur des indices qui sont, eux, sécurisés. Il n'y a pas d'emprunts toxiques. Nous n'en ferons jamais pour deux raisons : une raison pratique d'abord et une raison idéologique. Vous l'avez rappelé dans votre intervention tout à l'heure, quand on emprunte, quand on achète de l'argent, comme tout achat, il y a des clauses éthiques, si possible, à appliquer et le résultat, vous l'avez aujourd'hui : nous sommes peu endettés.

Comprenez-le comme il faut le comprendre. Cela veut dire que nous avons des marges. Et, si nous avons des marges et si nous avons des leviers, c'est pour que ceux-ci soient activés à un moment, sinon cela n'a pas de sens surtout dans un contexte où les taux d'intérêt sont historiquement bas et où tous les analystes nous disent que cela va forcément repartir à un moment. L'un des reproches qui pourraient être faits à une collectivité qui passerait à côté de ce contexte extrêmement favorable serait justement de ne pas avoir contracté davantage de dettes pour s'engager pleinement sur les enjeux qui correspondent aux politiques souhaitées, en particulier l'urgence écologique, la rénovation de la Ville. Pour mieux endetter et pour mieux répartir et mieux optimiser, il faut pouvoir lisser sur un temps long et surtout pas une période courte, j'insiste. Quinze ans, c'est notre habitude. Devrons-nous aller au-delà ? Peut-être. Toutefois, 15 ans, cela nous permet déjà des marges de manœuvre. Je ne reviens pas sur l'échange que nous avons eu tout à l'heure. Voilà le constat que je voulais faire au niveau de la dette.

- *Résultat global de la section d'investissement*

Nous sommes sur 11 millions de résultat de clôture. Suite aux 6,9 millions que nous devons avoir pour couvrir la section d'investissement, 4 millions d'euros sont

disponibles.

Voilà ce que nous dégageons au niveau du CA : 4 millions d'euros disponibles. Nous affecterons ce résultat lors du prochain BS. Nous l'affectons à des besoins nouveaux qui seront apparus d'ici le budget supplémentaire que nous passons à l'automne ou, précisément, à la diminution éventuelle de l'emprunt. Vous savez que nous avons eu tendance lors du mandat précédent à systématiquement aller sur la diminution de l'emprunt. Peut-être que d'ici là, nous les utiliserons pour autre chose. Nous reparlerons de cela à l'automne.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les grandes masses. J'ai été assez rapide.

Que dire pour conclure ? Tout d'abord que les engagements ont été tenus : préservation du service public, un objectif historique d'investissement qui a été tenu sur le mandat et qui s'est incarné dans la dernière année du mandat à savoir 2019, pas d'augmentation d'impôts depuis 14 ans à Villeneuve d'Ascq ; le levier est préservé même si la réforme de la taxe d'habitation imposée par le gouvernement MACRON nous a coûté quasiment 40 % de celui-ci. Aujourd'hui, si nous décidions d'augmenter les impôts, il faudrait le faire massivement sur la foncière parce que nous avons perdu une marge de manœuvre. Cela participe aussi très clairement d'une volonté d'asphyxier les communes, de recentraliser et, quelque part, c'est parfaitement contraire à tout ce que le président MACRON a déclaré dernièrement ou de façon plus lointaine. Je vous laisse apprécier le personnage.

Les finances sont saines et maîtrisées. Là aussi, c'est fondamental. Je vous le dis très clairement, nous pourrions jouer une carte qui serait celle de l'imprudence mais attention, ce n'est pas très sain, il ne faut surtout pas s'emballer. Nous avons des finances saines. Je le dis clairement car cela participera à une capacité qui est la nôtre de faire des choix, de s'engager. Nous faisons de la politique tous, quelles que soient nos couleurs respectives, mais faire de la politique, c'est avoir des marges de manœuvre sinon nous ne serions que des épiciers ; cela est un peu péjoratif pour la fonction. Si on veut faire de la politique, il faut avoir des marges de manœuvre. Il y a des villes qui, aujourd'hui, ne peuvent plus faire de la politique. Elles subissent. Faire de la politique dans certaines villes consiste à se demander sur quoi on économise, sur quoi on rogne, à quoi on renonce. Nous, nous pouvons encore construire. Nous pouvons encore construire avec les marges qui ont été évoquées.

Je le dis aussi parce que nous sommes encore dans la crise, dans la gestion de la crise. Nous avons connu une crise sanitaire, nous aurons une crise sociale qui va être terrible. Elle a déjà commencé. Nous avons pu agir au moment de la crise. Je ne le dis pas davantage ici mais vous avez vu qu'il y a des dispositifs spécifiques qui ont été portés par la Commune. Nous ferons le bilan à l'automne en espérant que la crise sanitaire soit derrière nous, ce qui est loin d'être acquis. Nous ferons le bilan sur les dispositifs d'aide aux personnes, aux familles, sur la mobilisation, sur le portage à domicile, sur le suivi des personnes fragiles. La collectivité a pu se mobiliser pour deux raisons : parce que nous savions que nous avions des marges pour intervenir. Je vous ai toujours dit que préserver les marges et avoir des finances saines servaient à faire de la politique et qu'il fallait être prêt au cas où. À l'époque, quand on disait au cas où, on pensait au social, on pensait à l'urgence écologique,

on ne pensait pas forcément à l'urgence sanitaire. Celle-ci s'est imposée à nous. Nous avons eu cette capacité d'être réactifs, d'accompagner au mieux pour deux raisons : nous avons les marges financières et nous avons le personnel compétent, nombreux. Il faut arrêter de dire que trop de personnel, ce n'est pas bien. Nous avons des agents qui ont le sens du service public. Nous avons du personnel et nous en sommes fiers et ce personnel a un savoir-faire. Il est aussi important d'avoir du personnel qui connaît les dossiers, qui connaît les urgences, qui connaît le territoire. Et, ce personnel a pu agir dans des conditions qui étaient parfois dramatiques. Je tiens vraiment à le remercier. Je ne vais pas faire la liste de tout ce qui a été fait. Je m'engage dans les prochaines présentations à exposer un bilan de ce qui a été fait.

Il y a une urgence sanitaire à laquelle nous avons dû faire face et à laquelle nous devrons sans doute encore faire face, une urgence sociale qui existait déjà et qui va être multipliée – il y a une vague terrible qui est en train de déferler et je ne suis pas sûr que chacun ait saisi l'importance de la chose – et évidemment une urgence écologique. Comme je vous l'ai dit, nous verrons comment nous pouvons proclamer la chose de façon formelle et la décliner en soulignant la mobilisation qui sera celle de ce Conseil pour le mandat à venir.

Nous avons une nouvelle séquence qui s'ouvre, qui va être compliquée. Le Maire y a déjà pensé quand il dit qu'il allait remettre à plat les différents chantiers (Pont-de-Bois, Grand-Angle, la Rose des vents). Nous allons remettre les choses à plat pour optimiser les choix qui avaient été faits parce qu'une configuration nouvelle liée à la période que nous traversons nous invite à réinterroger tout cela si nous voulons concrètement éviter que le monde d'après soit pire que le monde d'avant ; et, il y a des risques que ce soit le cas. Nous avons des leviers et des savoir-faire. Je tenais à le dire.

Vous savez, on parle parfois du patrimoine, de l'importance des patrimoines matériels, de la reconnaissance des patrimoines immatériels... Il y a un patrimoine qui nous est apparu ici de façon très claire, c'est la solidarité. Il ne s'agit pas que d'une incantation mais d'un savoir-faire. Nous avons ici une culture de territoire au niveau des solidarités. C'est un véritable patrimoine à conserver dans une situation d'urgences. Celles-ci sont multiples : sociales, sanitaires ou écologiques. À l'échelle locale, un certain nombre de défis nous attendent. Je vous ai présenté ici les cadres structurants qui nous permettent de dire que nous avons des marges de manœuvre, que nous pouvons agir. Il va falloir faire des choix en conscience, les assumer pleinement. Le programme de la majorité a été validé, a été choisi par une majorité de nos concitoyens. Les choses sont lancées.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je vous remercie de votre attention.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Je prends les interventions. Mme SEGARD et Mme BARISEAU.

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je vais être brève. Nous parlons du compte administratif 2019. Pour les nouveaux élus, il s'agit du rendu de l'exécution du budget 2019. C'est donc plutôt le rétroviseur. Ce qui est intéressant, c'est évidemment l'avenir. Lorsque vous nous avez présenté le budget 2019, nous étions en pleine crise des Gilets jaunes. Vous aviez, à ce moment-là, ouvert une porte à la fin du livret de présentation du BP 2019 qui consistait à se demander s'il ne fallait pas finalement rebalayer l'ensemble de nos choix. À ce moment-là, je vous avais dit chiche. J'avais dit chiche sur quatre chantiers, quatre enjeux qui nous paraissaient être des enjeux importants : mobilité sociale et intellectuelle, environnement, démocratie renforcée, cohésion sociale. Ces quatre enjeux prennent évidemment une actualité plus forte aujourd'hui avec sans doute la notion d'économie ; vous avez parlé de crise sociale et environnementale mais il y aura aussi une crise économique. Finalement, la question aujourd'hui serait de se demander si nous avons répondu à ces enjeux dans le compte administratif.

Comme je vous l'ai dit, nous avons surtout un budget 2020 qui a alimenté beaucoup de débats avec un programme d'investissement très important et donc, pour le coup, un changement de paradigme par rapport à la présentation du compte administratif ; paradigme qui concerne la capacité d'autofinancement ou la dette. Le prochain débat – et c'est un rendez-vous important – sera celui du budget supplémentaire 2020 avec – et je l'ai entendu – une remise à plat d'un certain nombre de dossiers. J'imagine que le BS va, pour le coup, fortement impacter et modifier le BP.

Nous nous étions abstenus sur le BP 2019 et nous nous abstiendrons sur le compte administratif.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Merci. Je serai courte également. En fait, vous avez dit que faire de la politique, c'est avoir des marges de manœuvre. Faire de la politique, c'est aussi avoir des objectifs précis. Là, le compte administratif, tel qu'il nous est présenté, ne nous donne pas une bonne visibilité sur la manière dont les dépenses ont permis de remplir les objectifs que la Ville s'est fixés.

Pouvoir avoir des objectifs politiques qui sont associés à la présentation de ce compte administratif aurait plusieurs avantages : déjà, cela permettrait de sortir du seul exercice comptable qui, en plus d'être un petit peu austère, est probablement peu lisible pour la plupart des citoyens et des citoyennes, de plus cela permettrait aussi de suivre la réalisation des objectifs que la municipalité se fixe. Vous avez parlé notamment à un moment d'un bilan carbone amélioré. C'est bien de le dire mais, en fait, nous n'avons pas de chiffres. Nous ne savons pas quelle dépense permet quelle amélioration du bilan carbone. Nous ne savons pas quelle dépense permet, par exemple, de résorber les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous ne savons pas quelle dépense permet un retour de la biodiversité, etc. Des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs pourraient donc être fixés et pourraient venir enrichir la

présentation du compte administratif. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et du coup, cela rend l'exercice un petit peu austère et finalement pas très politique.

Ce serait aussi une manière de mieux rendre des comptes aux Villeneuvoises et aux Villeneuvois pour qu'ils sachent à quoi servent toutes les dépenses et cela permettrait peut-être aussi d'améliorer l'intérêt que portent les Villeneuvoises et les Villeneuvois aux politiques publiques de la municipalité.

Dernier atout d'une présentation un peu plus enrichie, un peu plus politique – je ne parle pas seulement de la présentation orale mais aussi de la présentation écrite qui nous a été communiquée – : cela améliorerait aussi la qualité du débat politique entre les différents groupes au sein du Conseil municipal afin finalement de voir à quel point nous pouvons changer telle ou telle dépense pour pouvoir atteindre les objectifs. Vous avez notamment parlé du budget écologique. Je ne suis pas sûre de savoir ce que vous entendez par là. Toutefois, à notre sens, il ne s'agit pas d'une question d'affectation mais plutôt une question, encore une fois, d'objectifs. En effet, à la Métropole, par exemple, qui parle de budget climatique et non pas de budget économique, ce n'est pas le fait d'octroyer un budget particulier à l'urgence climatique mais le fait d'analyser l'ensemble des dépenses publiques de la Métropole à l'aune des objectifs climatiques. La Ville peut se saisir de cet outil là et peut aussi se fixer d'autres objectifs en matière sociale, en matière de qualité du service public rendu. Vous avez d'ailleurs souligné – à mon avis, à juste titre – que le service public est fort à Villeneuve d'Ascq. En revanche, sur un objectif de qualité, une évaluation de ce que les usagers pensent de cette qualité du service public rendu pourrait être quelque chose d'intéressant à ajouter. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vous remercie de vos interventions et de vos remarques.

Mme BARISEAU, sur ce qui avait été annoncé à la fin du dernier BP, nous sommes d'accord : il y avait toute une série de redéfinitions et d'accélération à opérer et nous étions, lors de la dernière année du mandat, sur l'écriture du programme. Je vous rappelle que les élections servent à cela. Nous avons un programme qui intègre toutes les remarques que vous avez effectuées. Je pense que vous l'avez lu. Vous l'avez combattu mais vous l'avez tout de même lu. On combat mieux quand on connaît. Le programme pour lequel nous avons été élus, ce n'est pas un programme électoraliste, c'est une feuille de route c'est-à-dire que vous aurez la possibilité de prendre ce programme et de nous confronter à la réalité des politiques conduites. Le changement de cap, les stratégies à redéfinir passent par l'élection. C'est pour cette raison que j'ai tenu à vous présenter les choses de façon claire sur les potentiels qui sont les nôtres car ce que nous avons à mettre en œuvre, c'est la feuille de route validée par une majorité de nos concitoyens.

Mme SEGARD, concernant ce que vous dites sur le CA, j'ai dit que je faisais une présentation volontairement raccourcie. Je ne sors pas des domaines pour illustrer et cela manque effectivement un peu d'incarnation mais cela était lié à la configuration particulière où nous fusionnons deux Conseils municipaux. Attention, ne confondez pas tout de même le compte administratif qui est vraiment quelque chose qui

procède d'une logique comptable avec tous les débats qui animent les Conseils municipaux. Nous allons faire un groupe de travail sur le nouveau règlement. Nous sommes attachés à avoir un maximum de Conseils municipaux. Vous nous avez dit, par exemple, quid du rapport hommes/femmes dans la collectivité. Tous les ans, un rapport est présenté. C'est à ce moment-là que nous avons les données chiffrées. Vous pouvez discuter le rapport et vous le ferez. Il sera présenté en commission. Il sera travaillé. Ne mettez pas de côté, à travers ce compte administratif, tout ce qui se fait au cours de l'année : 10 Conseils municipaux, c'est lourd et cela permet justement d'illustrer les choses.

C'est pour cette raison que nous faisons un choix de présentation. Vous nous parlez des données chiffrées sur le bilan carbone mais ça, c'est le rapport sur le développement durable. Quand nous passons une délibération sur un marché, bien souvent nous sortons de la dimension strictement comptable et juridique pour en profiter pour faire un exposé sur la politique afférente et c'est pour cette raison que la CAO est intéressante. Nous le faisons toute l'année. C'est quelque chose qui, effectivement, nous est cher.

Très clairement, les questions que vous avez posées en disant que vous ne voyez pas le lien concernant le rapport de présentation. Ça, c'est le compte administratif. Donc, vous avez un détail complet sur ce qui a été fait là-dedans. C'est clair que c'est austère.

Pauline SEGARD, Villeneuve d'Ascq, citoyenne, écolo, solidaire

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non mais c'est vrai que c'est austère mais vous avez les différentes choses. Concernant le rapport de présentation, il y a toujours eu, jusqu'à présent, une opposition qui saluait le travail fait par les services car nous cherchons à le rendre le plus pédagogique possible. Je pense qu'il est intelligible. Je vous invite à aller voir les rapports de présentation de nombreuses autres collectivités où vous n'avez pas ce souci pédagogique. Je suis d'accord avec vous : il faut que l'appropriation des débats budgétaires soit maximale parce que c'est aujourd'hui le nerf de la guerre. Il n'y a pas de souci, si vous voulez l'améliorer encore, nous écouterons ce que vous proposez. Nous pourrions aller au-delà de ce qui est fait. Il n'y a pas de souci par rapport à cela. Là encore, cela fait partie du travail qui sera fait en commission, qui sera fait dans les ateliers. Il n'y a pas de souci pour éplucher une politique. Vous vous doutez bien que l'optimisation et le degré de satisfaction d'une politique sont un souci permanent. Il faut les services derrière. Il faut que les élus travaillent et nous le faisons. Je ne doute pas un instant que vous le ferez avec votre groupe. Cela permettra effectivement de poser les choses de façon claire.

Maintenant, attention aussi : je veux bien faire des présentations de trois heures à chaque exercice budgétaire, cela ne me pose aucun problème ; je vais me faire quelques inimitiés ici mais si vous le proposez, je veux bien. Très sérieusement, c'est pour cette raison que nous avons 10 Conseils municipaux. Vous savez, si vous

voulez réduire le débat, si vous voulez empêcher l'expression, vous faites des Conseils municipaux assommants : vous les commencez à 18 heures et vous le terminez à 3 heures du matin et toutes les questions qui fâchent, vous les passez à 2 heures. Il y a des communes qui font ça. Cela marche très bien. C'est une technique assez classique. Nous, nous faisons de petits Conseils municipaux et nous diluons au maximum de façon à pouvoir avoir ces échanges. C'est ce que nous disions tout à l'heure sur les amendements que vous proposiez, je pense très sincèrement que tout ce qui participe à rendre plus lisible, plus intelligible les questions budgétaires, les questions financières est une bonne chose et nous serons preneurs de tout ce que vous proposerez et nous en discuterons évidemment. De plus, nous vous accompagnerons pour optimiser la chose.

En tout cas, je vous remercie pour vos interventions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

J'ai quatre délibérations à faire voter.

Approbation du compte administratif et de l'activité 2019. J'ai bien noté que le groupe de Mme BARISEAU s'abstenait. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ou oppositions ? Merci. Adopté.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité des exprimés, M. le Maire n'ayant assisté ni au débat ni au vote.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

XXII.BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'ANNÉE 2019

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des exprimés.

XXIII. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des exprimés.

XXIV. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci. Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des exprimés.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous pouvons faire revenir M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. Tu as été long et complet ou complet et long. Vous verrez, les petits nouveaux que vous soyez dans la majorité ou l'opposition, que c'est quelqu'un. Ce n'est pas, comme certains l'ont dit, mon successeur désigné mais alors, c'est un grand. Ton travail a été validé. Celui de Denis TRINEL et de la DGS, Corinne BERGERET, aussi. Je les en remercie et les en félicite car les nouveaux élus devront comprendre que la vie des élus locaux, par les temps qui courent, n'est pas simple. Je ne sais pas comment nous allons régulariser nos comptes avec toutes les dépenses que nous avons engagées dans le cadre de la crise pour protéger nos concitoyens avec toutes les recettes que nous n'avons pas eues, bien sûr compensées pour partie par des manifestations ou des fêtes que nous n'avons pas faites. Le solde est nécessairement négatif. Comme il est toujours de bon ton de la part de l'État et de ses ministères et de ses grandes administrations de considérer que ce sont les collectivités qui doivent payer ou en subir le coût, nous allons avoir des mois difficiles. C'est pour cette raison que j'en appelle à nouveau à un maximum d'esprit de rassemblement et de solidarité. On peut dire toi, tu es pour le gouvernement, toi, tu es contre, tu es ceci ou cela mais, en fin de compte, nous ne votons pas des budgets en déficit ; c'est interdit. Nous votons des budgets équilibrés et nous devons maintenir les services publics. Nous ne faisons pas comme l'État qui en supprime certains, qui supprime des politiques pour en créer d'autres. Nous avons eu récemment le cas en matière de jeunes et d'enfants en difficulté où elles ont été supprimées d'un trait de plume. Personne ne le voit sauf que, dans ces cas-là, les activités disparaissent et on dit que c'est le Maire, la Commune alors que c'est l'État. Quels que soient vos votes, vos amours, vos espérances et vos rêves, essayons de travailler tous ensemble pour Villeneuve d'Ascq et les Villeneuvois. C'est, je crois, ce qu'ils nous ont toutes et tous demandé.

Un grand merci à vous pour votre participation tout au long de cette journée et aussi pour la bonne tenue des interventions et les questionnements. C'était un peu long et c'est normal mais c'est de qualité par rapport aux crêpages de chignons que l'on peut voir par ailleurs. Je n'ai qu'un souhait, c'est que cela continue. Vous pouvez compter sur moi. J'espère pouvoir compter sur vous. Merci.

Florence BARISEAU, Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous avez oublié les décidons M. le Maire.

XXV. PRESENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Bien entendu, il y a les décisions dont j'ai longuement parlé et que je vous invite à étudier attentivement. N'hésitez pas à saisir Jean-Baptiste LEGRAND ou la DGS car ce sont des lignes et derrière celles-ci, il y a des choses. N'hésitez donc pas si vous avez la moindre question, la moindre inquiétude. Nous sommes vraiment très clairs là-dessus mais parfois nous pouvons aussi nous tromper. Les remarques ou les conseils peuvent nous éviter parfois de refaire les mêmes erreurs.

Merci à tous et bon dimanche.

Vous avez aussi, après les décisions, les subventions aux associations que nous actualisons après chaque vote. Comme cela, vous avez toujours le tableau avec tout ce qui a été distribué depuis le début de l'année.

Cette fois-ci, c'est terminé. Surtout, il y a un pot et à manger en bas. C'est modeste. Nous ne sommes pas à la MEL ici. Merci.

La séance est levée à 14 heures 45.